



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012



Arcachon
La Teste de Buch
Gujan-Mestras
Le Teich
Biganos
Audenge
Lanton
Andernos-les-Bains
Arès
Lège-Cap Ferret

P 3 SYNTHÈSE

P 4 Chapitre I. L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET PLUVIALES

P 11 Chapitre II. TRAVAUX MARITIMES ET FLUVIAUX / PÔLE MARITIME

- II.1 Balisage des chenaux intérieurs du Bassin d'Arcachon
- II.2 Passes du Bassin d'Arcachon
- II.3 Bassin de dessablage de la Leyre
- II.4 Participation à la gestion intégrée du littoral Aquitain : Contrat de projets Etat-Région 2007/2013
- II.5 Activités bathymétriques et topographiques
- II.6 Dragage du banc de Bancot
- II.7 Réensablement des plages
- II.8 Valorisation des sédiments de dragage
- II.9 Etudes environnementales maritimes

P 28 Chapitre III. LE TOURISME ET LA COMMUNICATION

- III.1 La communication touristique
- III.2 Les supports de promotion
- III.3 Les opérations de promotion
- III.4 L'animation et les partenariats

P 39 Chapitre IV. PÔLE DE RESSOURCES NUMÉRIQUES DU BASSIN D'ARCACHON

P 42 Chapitre V. L'HYGIÈNE ET LA SANTÉ PUBLIQUE DU BASSIN D'ARCACHON





Le Siège du Syndicat : Villa Vincenette à Arcachon

Le rapport annuel 2012 décrit, déclinées par métiers, les actions réalisées par le SIBA : notre collectivité, dont l'objectif unique est de **PRESERVER LA QUALITE DU MILIEU**, déploie, à cet effet, une pluridisciplinarité, dictée par les besoins du territoire !

Un objectif, 10 communes, 60 personnes qui œuvrent ! ... de multiples expertises engagées au service de notre territoire :

- Expertise « Assainissement des Eaux Usées », déployée dans la collecte et le traitement des eaux consommées mais aussi dans la connaissance des rejets ;
- Expertise « Assainissement des Eaux pluviales », au service des communes pour limiter le rejet des eaux de ruissellement à travers notamment la réalisation en 2012 d'un guide technique ;
- Expertise « Maritime », dotée de moyens de mesure maritime (ve-

dette bathymétrique), mais aussi de moyens d'action avec l'arrivée de DRAGON, nouvel outil de dragage ;

- Expertise « Hygiène et Santé », exprimée dans les différentes démarches de contrôle de l'hygiène mais surtout dans les actions de sensibilisation ;
- Expertise « Environnementale », vigie du territoire, dotée d'outils de mesure (REPAR 2012), d'Indicateurs, qui permettent d'ajuster l'ensemble des actions précédentes, voire d'en créer de nouvelles !
- Expertise « promotion touristique et communication » avec la volonté de faire partager le territoire dans le respect de son identité, illustrée par la démarche « Ecotourisme » ;
- Expertise « Ressources numériques », moyen de partager efficacement les données acquises dans tous les domaines et d'en valoriser le sens et la pertinence avec des outils de plus en plus interactifs et mobiles !

2012 a été marquée par le renouvellement du contrat de Délégation du Service Public de l'assainissement des eaux usées, lequel a donné vie à ...

Préserver l'intégrité de notre territoire, c'est l'accompagner dans ses mutations et devancer les impacts potentiels pour en limiter les conséquences. »

Le Président


Michel SAMMARCELLI





CHAPITRE I

L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET PLUVIALES

A. ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

Cette compétence historique et essentielle du syndicat fait l'objet, depuis 1995, d'un rapport annuel spécifique : « Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement » publié en mai 2012, conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par un décret et un arrêté du Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable du 2 mai 2007, lesquels définissent les indicateurs de performance qui doivent y être mentionnés. Ce rapport composé de 2 parties (technique et financière) présente de façon exhaustive l'ensemble de cette activité.

B. ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES

Les compétences

La compétence développée par le Syndicat en matière d'assainissement d'eaux pluviales s'exerce dans deux registres :

La réalisation d'études

- d'une part, celles destinées à gérer ou réviser les Schémas Directeurs des eaux pluviales des dix communes riveraines du Bassin d'Arcachon
- et, d'autre part, les études sectorielles menées à l'intérieur de chaque commune

La réalisation de travaux relatifs

- aux réseaux d'eaux pluviales des zones urbaines lorsque, à l'évidence, la collecte de ces eaux perturbe gravement les réseaux d'eaux usées et génère des dysfonctionnements des équipements de pompage et d'épuration
- au déplacement d'émissaires d'eaux pluviales en dehors des zones d'influence des plages ou des secteurs conchylicoles qui nécessitent une protection absolue

- au complément d'équipements épuratoires permettant d'atteindre l'objectif de « Zéro rejet » dans le Bassin d'Arcachon par l'usage de passe débits, bassins d'infiltration ou de stockage permanents ou temporaires des eaux pluviales.

LIEUX	TRAVAUX 2012 € TTC	ETUDES 2012 € TTC
Lège-Cap Ferret- Grand Piquey-Louis Gaume	34 468,72	
Lège-Cap Ferret- Piraillan- Etudes sectorielles : SIBA		Avant projet étude hydraulique
Arès- Rue des Abberts	114 464,37	
Andernos les Bains- Bd de la Plage	161 906,11	
Gujan-Mestras- Craste de Zarra- Artélia		18 179,20
La Teste de Buch- Allée des Grives & allée de la Garolle	200 871,79	
La Teste de Buch- rue des Hirondelles & allée des Moineaux-SIBA		Avant projet travaux
Instrumentation et mesures sur réseau pluvial	9 600,00	
TOTAL	521 310,99	18 179,20

Les travaux réalisés en 2012

Opération d'assainissement des eaux pluviales à Lège-Cap Ferret

La zone urbaine de Grand Piquey est bordée par un espace maritime sensible, pour lequel les différents usages du milieu imposent un niveau élevé de protection de la qualité des eaux, tant pour l'ostréiculture que pour la baignade.

La commune de LEGE-CAP FERRET et le SIBA ont réalisé en co-maîtrise d'ouvrage un massif de stockage et d'infiltration des eaux pluviales sous l'avenue Louis Gaume, dans le but de supprimer les rejets directs des eaux de ruissellement de la voirie

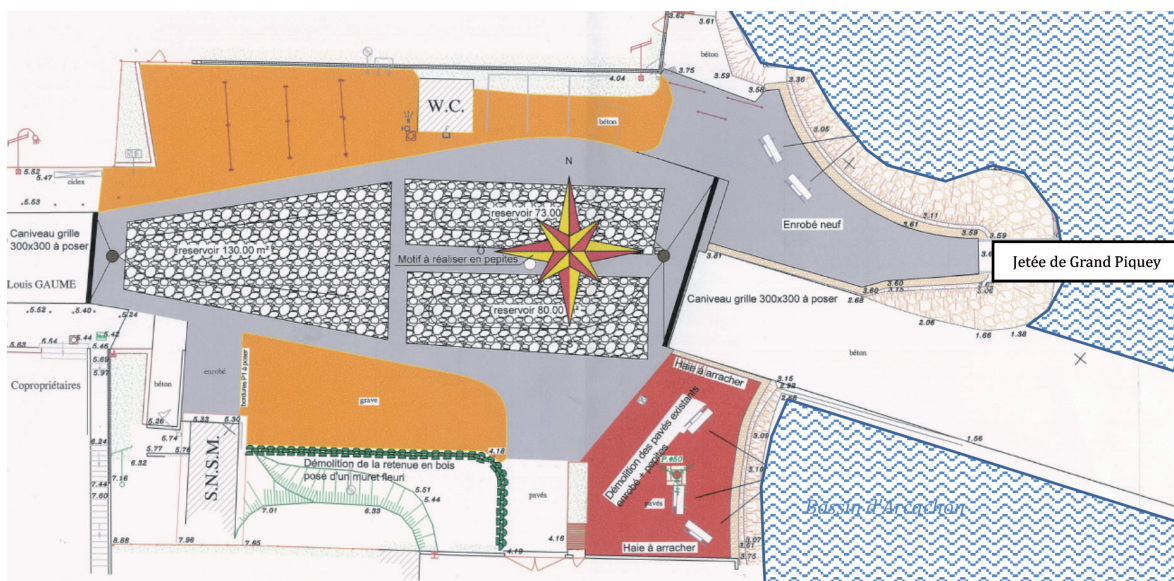


vers le Bassin d'Arcachon.

A cet effet, ces eaux de ruissellement sont interceptées à l'aide de caniveaux grilles pour être injectées dans un massif d'infiltration d'une

capacité de 60 mètres cubes par l'intermédiaire de drains.

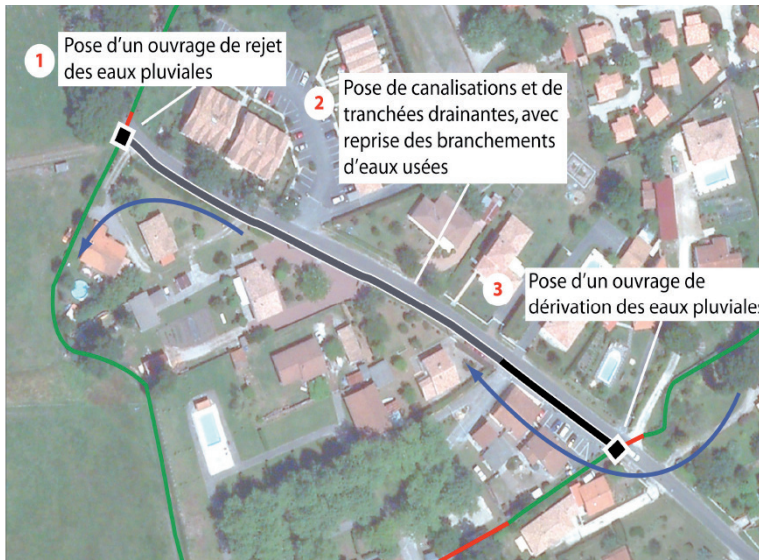
Le coût global de la participation du SIBA à ces travaux s'élève à : 34 468,72 € TTC



Opération d'assainissement des eaux pluviales à Arès : rue des Abberts

Ces travaux de modification du réseau d'assainissement pluvial de la commune d'Arès ont été réalisés pour répondre aux prescriptions du schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales.

L'objectif est d'améliorer le fonctionnement hydraulique du secteur et de limiter le risque d'inondations occasionné par les eaux pluviales d'un bassin-versant très urbanisé. Les travaux consistent en la construction rue des Abberts, d'une tranchée drainante de 400 mm de diamètre et d'une longueur de 200 m environ qui



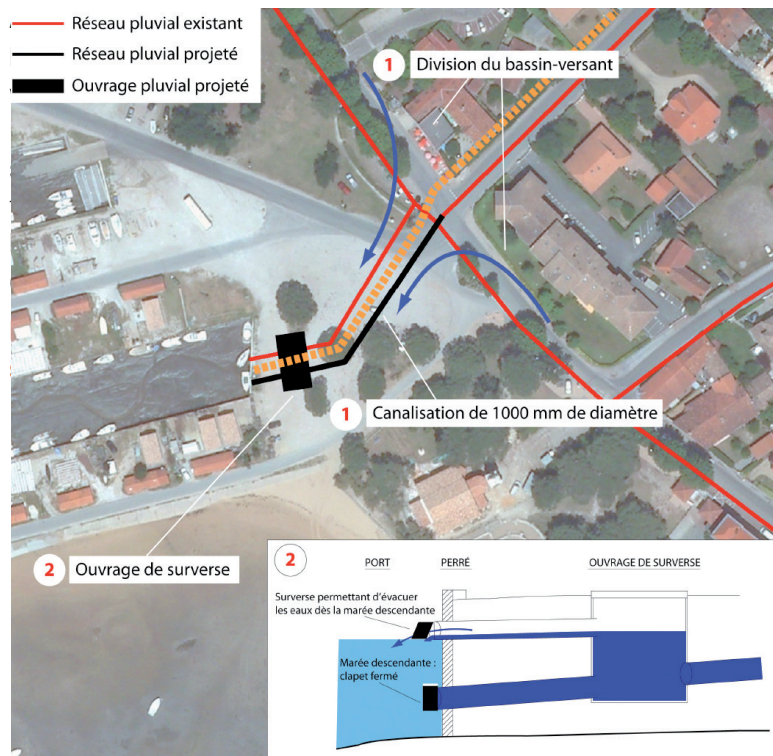
permet de diviser le bassin-versant existant en deux sous bassins versants.

Le coût global de ces travaux s'élève à : 114 464,37 € TTC

Opération d'assainissement des eaux pluviales à Andernos-les-Bains : boulevard de la Plage

Le réseau pluvial du boulevard de la Plage draine les eaux de ruissellement d'un vaste bassin-versant d'environ 90 ha.

Le schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales de la commune d'Andernos les Bains a identifié les dysfonctionnements de ce réseau, notamment une insuffisance du débit évacué, liée au faible diamètre de la canalisation et à des contre-pentes. Ces anomalies se traduisent par des inondations du boulevard de la Plage avec impact sur quelques propriétés privées.



Afin d'améliorer le fonctionnement hydraulique de ce secteur, les travaux engagés permettent de diviser le bassin versant existant en deux sous bassins versants par construction d'une deuxième canalisation béton de 1000 mm et d'un ouvrage de jonction.

Le coût global de ces travaux s'élève à : 161 906,11 € TTC



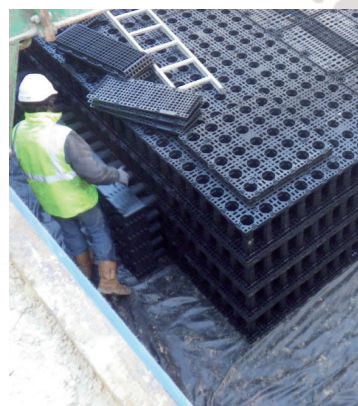
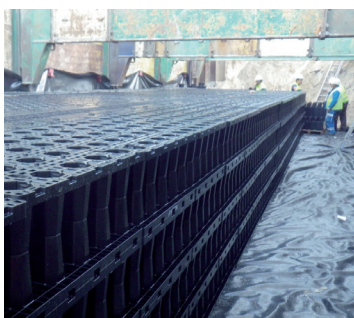
Opération d'assainissement des eaux pluviales à La Teste de Buch : avenue des Grives et allée de la Garolle

Le SIBA a lancé en 2011 la réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Pluviales du Pyla-sur-Mer.

Ce Schéma Directeur, propose des solutions pour chaque bassin-versant littoral afin d'améliorer la qualité des rejets d'eaux pluviales pour limiter leur impact sur les eaux de baignade du Pyla-sur-Mer.

Afin de répondre aux préconisations du schéma directeur, deux bassins de stockage et infiltration en Structure Alvéolaire Ultra Légère (SAUL) ont été réalisés Avenue des Grives, et Avenue de la Garolle. Les volumes de stockage mis en œuvre sont respectivement de 129 et 138 m³.

Le coût global de ces travaux s'élève à : 200 871,79 € TTC

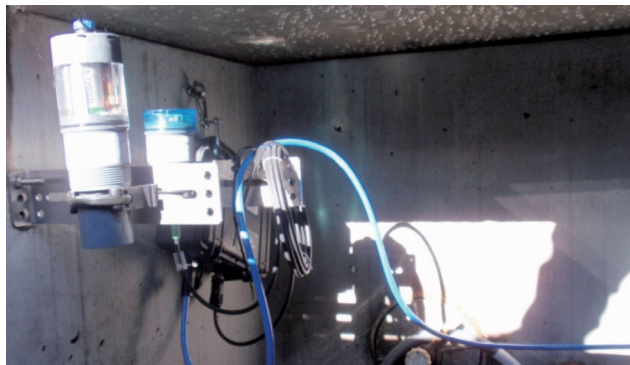
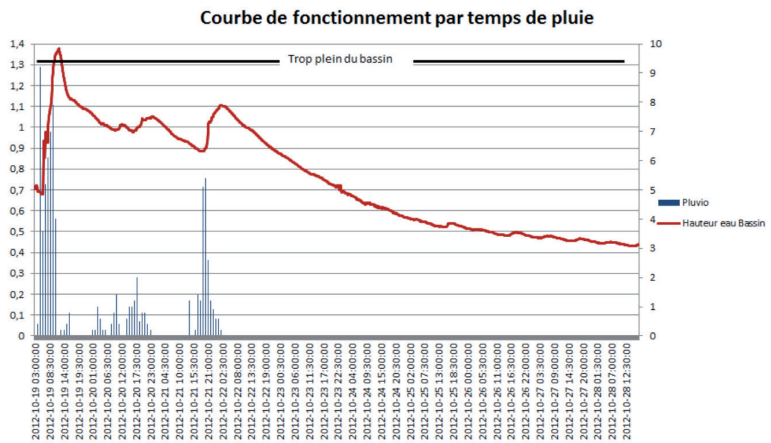


Instrumentation du pluvial et études

Afin de quantifier les flux de pollution rejetés par les eaux pluviales et approcher l'incidence des flux entrants dans le Bassin, le SIBA a fait l'acquisition de sondes de mesure de hauteur et de vitesse d'écoulement nécessaires aux calculs de débits et des flux polluants.

Cet équipement transportable permettra d'une part, de contrôler le fonctionnement et l'efficacité des structures alvéolaires mises en place sur cinq exutoires pour améliorer la qualité des eaux de mer et d'autre part d'améliorer notre connaissance quantitative et qualitative des apports des réseaux pluviaux et ruisseaux.

Le coût global de ces travaux s'élève à : 9 600,00 € TTC



LES ETUDES REALISEES EN 2012

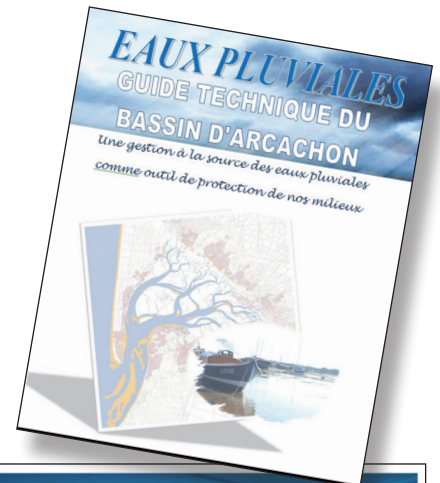
GUIDE TECHNIQUE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES DU BASSIN D'ARCACHON

Dans le cadre de leurs compétences respectives, les communes et les Services du SIBA appliquent en concertation depuis de nombreuses années les principes à mettre en œuvre pour assurer la collecte, le traitement et l'évacuation des eaux pluviales de façon à compenser les effets induits par l'imperméabilisation des sols et à réduire les volumes rejetés.

Cette politique environnementale vise à réduire les flux polluants qui sont transportés par les eaux de ruissellement et ainsi protéger la qualité des eaux conchylicoles et de baignade. Pour cela, promoteurs, géomètres,

maîtres d'œuvre, services techniques des communes et services syndicaux doivent faire appel à des solutions techniques dites « alternatives à l'assainissement pluvial traditionnel » préconisées par la loi sur l'eau et le Grenelle de l'environnement et intégrées dans les différents documents d'urbanisme.

Afin de pouvoir partager cette connaissance, informer les usagers et harmoniser les pratiques sur les dix communes du Bassin d'Arcachon, le SIBA a réalisé un guide technique pour la gestion des eaux pluviales. Ce guide a fait l'objet d'une présentation et a été remis aux représentants des communes. Il est publié sur le site internet du SIBA.



Etude hydraulique Gujan-Mestras : la Craste de Zarra (en cours)

Suite aux évènements climatiques de Xynthia, la commune de Gujan-Mestras a confié au SIBA la réalisation d'une étude dont l'objectif était de préciser l'origine des inonda-

tions subies dans la zone urbaine de la rue Pierre Dignac et de l'allée du Bassin et de définir les solutions techniques envisageables pour lutter contre les submersions marines dans ce quartier.

Dans un deuxième temps, avant de pouvoir passer à la phase travaux,

il était nécessaire de réaliser un dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau. Cette mission a été confiée au Bureau d'étude ARTELIA.

Coût de l'étude : 18 179.20 € TTC

ETUDES SECTORIELLES

LEGE-CAP FERRET : Bassin versant de Piraillan

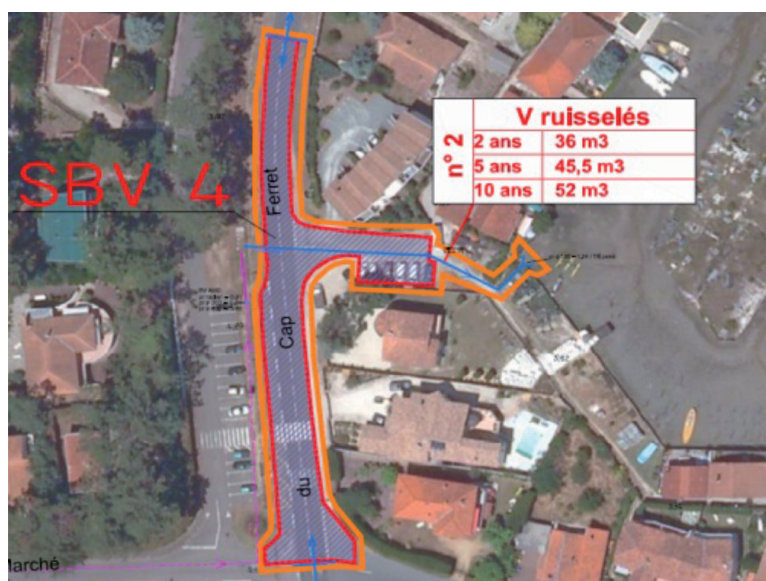
Dans le cadre du projet communal de réaménagement du port de Piraillan, la commune de Lège-Cap Ferret, a sollicité le SIBA pour conseiller et étudier les solutions compensatoires à mettre en œuvre sur le bassin-versant d'eaux pluviales de Piraillan dont l'exutoire se situe dans le port ostréicole et réduire son impact sur la qualité des eaux.

Afin de reprendre les eaux de ruissellement de la route du Cap Ferret, un avant-projet de réalisation d'une structure réservoir sous l'impasse du Port de Piraillan a été réalisée.



L'aménagement proposé pourra dans un second temps être complété par des aménagements plus en amont, pour récupérer les volumes

exédentaires de la place du marché et permettre de définir les ouvrages complémentaires pour diminuer ces rejets.



LA TESTE DE BUCH :
Bassin-versant des Hirondelles
et Moineaux

Afin de répondre aux préconisations du schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales du Pyla, le SIBA est sollicité par la commune pour établir les projets de création de deux nouveaux bassins d'infiltration des eaux pluviales sur les exutoires des réseaux existants rue des Hirondelles et des Moineaux.

Ces projets s'inscrivent dans la continuité de ceux réalisés en 2012 sur les exutoires d'eaux pluviales des Avenues des Grives et de la Garolle.

Ces deux bassins de stockage et infiltration en Structure Alvéolaire Ultra Légère (SAUL) auront des volumes de stockage de 285 et 100 m³.

Ces travaux sont programmés pour l'année 2013.





CHAPITRE II

TRAVAUX MARITIMES ET FLUVIAUX / PÔLE MARITIME

II.1 Balisage des chenaux intérieurs du Bassin d’Arcachon

• Signée le 20 décembre 2007, la convention tripartite entre le SIBA, le Conseil Général de la Gironde et l’Etat, (DDTM/Service Maritime et Littoral), précise les responsabilités de chacun au regard de la ges-

tion et l’entretien du balisage des chenaux intérieurs, ainsi que des obligations des différents maîtres d’ouvrage et autorités portuaires, (Etat, Département, Syndicat et communes).

- En 2012, poursuivant sa mission ainsi établie, le SIBA a mené deux grandes opérations :
 - la surveillance des balises : ce contrôle a été réalisé au printemps, avec les moyens nautiques et les équipes du Syndicat. Le

rapport associé a été diffusé à l’ensemble des partenaires ; au regard des constats rapportés, les travaux 2012 de mise en conformité ont été programmés ;

- la mise en conformité des balises : en 2012, dans le cadre d’un nouveau marché public signé avec la société GENTIL TSM, et reconductible 3 ans, le SIBA est intervenu sur les balises référencées dans le tableau ci-dessous, pour un montant de l’ordre de 46 000 € TTC.

N° balise	Nom du chenal	Type de voyant		Travaux	Dates	Ajout balise & voyant	Changement Balise	Changement voyant	Rénovation voyant	Balise inter-section
10	Chenal de L’Ile	Cardinale nord	SIBA	Oui	Trx 2008 & 2012			Oui	Oui	Oui
16	Chenal de Teychan	Cardinale Sud	SIBA	Oui	Trx 2008 & 2012			Oui	Oui	Oui
5	Chenal de Teychan	Tribord	SIBA	Oui	Trx 2008 & 2012			Oui	Oui	Oui
6	Chenal de Teychan	Babord	SIBA	Oui	Trx 2008 & 2012		Oui	Oui	Oui	Oui
8	Chenal de Girouasse	Cardinale Est	SIBA	Oui	Trx 2008 & 2012			Oui	Oui	Oui
A0	Estey des Jacquets	Babord	SIBA	Oui	Trx 2008 & 2012		Oui	Oui	Oui	Oui
D10a	Chenal de Lucasson	Tribord	SIBA	Oui	Trx 2012		Oui	Oui		
D10b	Chenal de Lucasson	Tribord	SIBA	Oui	Trx 2012		Oui	Oui		
D10c	Chenal de Lucasson	Tribord	SIBA	Oui	Trx 2012		Oui	Oui		
D10d	Chenal de Lucasson	Tribord	SIBA	Oui	Trx 2012		Oui	Oui		
D10e	Chenal de Lucasson	Tribord	SIBA	Oui	Trx 2012		Oui	Oui		
D10f	Chenal de Lucasson	Tribord	SIBA	Oui	Trx 2012		Oui	Oui		
D10g	Chenal de Lucasson	Tribord	SIBA	Oui	Trx 2012		Oui	Oui		
K14	Chenal de Le Teich	Babord	SIBA	Oui	Trx 2012	Oui				



II. 2 Passes du Bassin d’Arcachon

MISSION DE SONDAGES ET BALISAGE DES PASSES :

Cette mission relève de l’application de la convention tripartite « opérations de sondage et de balisage des passes du Bassin d’Arcachon et suivi de leur évolution », que le Syndicat a signée avec l’Etat, (DDE/Service Maritime et Eau), et le Conseil Général de la Gironde.

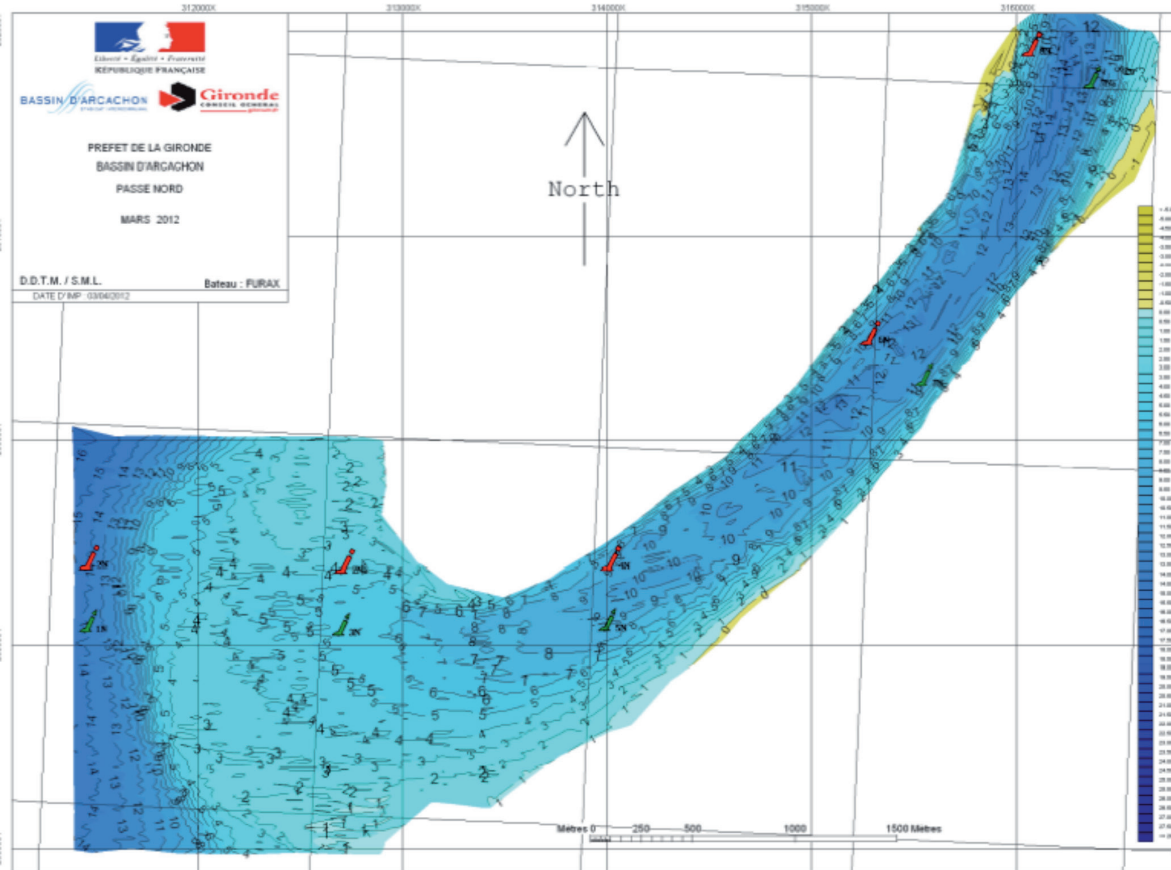
A cet effet, la Direction Départementale des Territoires et de la

Mer de Gironde (ex DDE/SME) met gratuitement à disposition son personnel pour les opérations de sondage nécessitées par l’évolution des fonds : 4 campagnes de sondage par an sont réalisées pour « les passes », outre les bathymétries des chenaux secondaires et travaux de balisage.

Ce service assure, également, l’acquisition, le traitement et la diffusion des données ainsi que la fourniture et mise en place des bouées de la passe principale, dans la limite du nombre de bouées actuellement en place.

Le Syndicat et le Conseil Général de la Gironde prennent en charge, chacun à hauteur de 50 % : les moyens nautiques, le renouvellement et l’entretien des matériels de sondage afférents aux activités de la DDTM. Dans ce cadre, en 2012, 43 000 € HT ont été consacrés à mettre en place ces actions.

Ci-après la carte bathymétrique des passes, laquelle a permis la validation du positionnement des bouées de navigation en place, ou bien leur déplacement :



II.3 Bassin de dessablage de la Leyre

L'ouvrage construit par le Syndicat sur La Leyre, à l'aval de sa confluence avec le Lacanau, d'où est régulièrement extrait le sable qui obstrue les chenaux de navigation, notamment ceux situés dans la zone deltaïque au Sud Est du Bassin d'Arcachon, n'a pas été « dessablé ».

Une demande de renouvellement pour poursuivre l'exploitation de cet ouvrage a été déposée par le Syndicat auprès des services de l'Etat.



II.4 Participation à la gestion intégrée du littoral Aquitain : contrats de projets Etat-Région 2007-2013

Le grand projet n°9 du Contrat de Projets Etat- Région 2007-2013 intitulé « Promouvoir une gestion intégrée et durable du littoral aquitain », dispose de 2 priorités spécifiques au Bassin d'Arcachon :

• **Priorité 9-1 : Connaissance et observation maritimes et littorales** déclinées en 2 actions : 9-1-1 GIP Littoral & 9-1-2 Observatoire de la Côte Aquitaine (OCA)

• **Priorité 9-4 : Soutien à la pêche et à l'ostréiculture** avec, plus spécifiquement, l'action 9-4-1 : « Restauration de l'hydraulique et réhabilitation du Domaine Public Maritime concédé et non concédé du Bassin d'Arcachon ».

Priorité 9-1 L'Observatoire de la Côte Aquitaine

Depuis 2007, le SIBA est associé à l'Etat, à la Région Aquitaine et à ses



OBSERVATOIRE
CÔTE AQUITAINE

Réseau d'experts au service du littoral

3 départements littoraux, aux fins d'identifier et d'anticiper la sensibilité aux risques côtiers de certains secteurs littoraux (côte rocheuse, sableuse, Bassin d'Arcachon), de proposer des solutions de gestion et de protection efficaces.

Grâce aux moyens humains issus de l'ONF et du BRGM, l'OCA assure ainsi des actions de collecte de données (levés du trait de côte), d'expertises, d'information et de communication.

Son programme doit évoluer en fonction des nouveaux principes de gestion intégrée du littoral et des nouveaux systèmes de gouvernance.

La participation annuelle du SIBA s'élève à 11 500 €.

En 2012, le SIBA a sollicité l'expertise de l'OCA quant à l'analyse de la restauration du fonctionnement hydraulique du débouché du Canal des Etangs ; les conclusions seront intégrées aux réflexions menées avec le groupe de travail ad hoc, constitué de riverains, de professionnels, d'experts.

Le GIP littoral aquitain a été créé en 2006 et regroupe l'Etat, le Conseil Régional d'Aquitaine, les Conseils Généraux de Gironde, des



Landes et des Pyrénées Atlantiques, deux communautés d'agglomération et 10 communautés de communes, aux côtés d'experts (Observatoire de la Côte Aquitaine, Ifremer, Réseau de Recherche du Littoral Aquitain...),

d'associations... Il a validé son plan de développement durable (PDDLA) en lien avec la stratégie régionale de gestion de la bande côtière, autour des thématiques « risques » suivantes : trait de côte, érosion, submersion marine et incendies.

En 2012 a été accepté le principe de la reconduction du GIP Littoral Aquitain, actant ainsi l'animation d'une gouvernance littorale jusqu'en 2020. Le GIP constitue un outil de réflexion, de coordination et d'appui

pour l'aménagement et la gestion des espaces littoraux ; il permet l'émergence de partenariats.

Bien que non adhérent, mais du fait de ses connaissances du milieu, de son implication dans l'observation des changements, le SIBA coopère aux travaux de collecte de données et de réflexions avec le GIP. Ainsi a-t-il formé avec lui un groupe de travail « passes » relatif aux connaissances hydrosédimentaires et hydrodynamiques de l'embou-

chure du Bassin d'Arcachon, afin d'estimer les tendances d'évolution géomorphologique sur les rives sud (secteur de la Salie) et nord (La Pointe) et de déterminer des points de vigilance par rapport aux phénomènes d'érosion ou d'accrétion sur ces deux secteurs. L'amélioration de ces connaissances est primordiale pour la prise de décisions et en appui à la gestion locale du Bassin d'Arcachon.

Priorité 9-4-1

En 2012, ont été poursuivis les choix du Comité Technique CPER, validés en 2010, à savoir :

- **Nettoyage du Domaine Public Maritime avec les professionnels :**

Les déchets anthropiques présents sur les parcs constituent des supports de captage pour le naissain et deviennent des entraves à l'hydraulique, ce qui contribue à accroître la sédimentation dans ces zones. Le fait d'enlever les déchets anthropiques, ainsi que les substrats coquilliers permet le lavage consécutif des parties molles présentes sur les estrans.

9 types de zones ont été sélectionnés par la DDTM et, avec l'aide d'ostréiculteurs volontaires rémunérés, elles ont été « nettoyées ». Des fiches de synthèse sont en cours d'élaboration par le Comité

Régional de la Conchyliculture afin d'établir, selon le type de parcs, des fiches d'identité associées aux moyens particuliers à mettre en œuvre pour le nettoyage à venir du reste des zones du Bassin d'Arcachon. Un plan d'action global pourra ensuite être programmé.

Le SIBA s'est engagé à aider cette mission à hauteur de 25 000 €.

- **Démantèlement des friches ostréicoles**

En accord avec le Comité Régional de la Conchyliculture et la DDTM, des claires submersibles ont été identifiées pour être démantelées au regard de leur dangerosité pour la baignade et la navigation.

A ce titre, un marché de démantèlement des friches ostréicoles et leur évacuation en centre de tri a été signé entre le SIBA et l'entreprise SAS VAN CUYCK ; au total, 7 friches ont été

enlevées pour un coût de 20 000 € TTC : 2 claires concédées sur les sites du Mimbeau à Lège-Cap Ferret et 5 à Saint-Eloi, à Andernos les Bains.

- **Remplacement de la drague Moutchalette**

Le Syndicat, à la suite d'une réflexion collective relative à la complémentarité des moyens nautiques sur le plan d'eau, avait validé le changement de sa drague, laquelle serait consacrée aux travaux de dragage et de réensablement, (les navires du Comité Régional Conchylicole, pour leur part, au nettoyage du Bassin) ; au terme de plus d'une année de procédure puis d'une année de construction, Dragon a été mis à l'eau avant l'été, et a débuté sa vie de « dragueur » en réensablant les plages du Moulleau.



Site de Saint-Eloi (Commune d'Andernos Les Bains)

DRAGON en quelques chiffres

Le chantier naval en charge de sa construction.

A l'issue d'une consultation de type « Dialogue compétitif », en lice avec un chantier américain et un chantier hollandais, c'est la Société des Etablissements Merré (SEE MERRE) de Nort sur Erdre (44) qui a remporté le marché, pour 2 millions d'euros TTC.

Mise en chantier : mars 2011

Livraison/essais : printemps 2012

Financeurs : Etat/Région Aquitaine



La conception

Pour poursuivre les missions maritimes du SIBA, la nouvelle drague devait, elle aussi, être adaptée aux spécificités du Bassin ; sous l'œil expert d'un Assistant Technique à Maitrise d'Ouvrage, (le bureau HT2 de Nantes), et selon les prérogatives de l'équipage, le navire a été conçu « made in MERRE » mais dans « l'esprit Bassin » !

- Drague non propulsée munie d'une élinde et de deux pieux arrière (c'est le remorqueur SIBA II qui la déplace) ; construite sur flotteur
- Longueur : 19,50 m
largeur : 6,00 m
creux : 1,88 m
jauge brute : 71,85 tonneaux
- tirant d'eau : 0,80 m
Poids lège : 100 t
- Coque en acier et superstructures en aluminium sur plots élastiques

Le système de dragage

Privilégiant la qualité du rejet quant

à un moindre impact sur l'environnement, tout en préservant le rendement du dragage, c'est le système GENFLO et recirculation proposé par SEE MERRE qui a intéressé le SIBA, lequel permet d'adapter le débit en fonction des conditions de rejet.

La pompe aspiratrice WARMAN sera entraînée par l'intermédiaire d'un réducteur.

- Performance de dragage :
de 0 à 1100 m³/h

La régulation du débit sera assurée par le système GENFLO, alimenté par une pompe à eau motrice et permettant la recirculation de la pulpe.

- Profondeur de dragage :
8 m largeur : passes de 25 m
- Distance de refoulement :
1500 m maxi
- Désagrégateur hydraulique d'une puissance de l'ordre de 50 kw

Les points remarquables

- efficacité supérieure du système de dragage

- précision accrue au moyen d'une instrumentation performante, tant pour délimiter précisément la zone à draguer que pour contrôler, en temps réel, les débits et paramètres de dragage
- manœuvrabilité renforcée
- maintenance facilitée :
 - grâce à l'accessibilité aux équipements et à la simplicité de mise en œuvre de ces opérations,
 - au regard de la conception résistante de la coque et des équipements, de la fiabilité générale du navire
- amélioration des conditions de travail (timonerie aménagée et chauffée avec l'eau du moteur, niveau de bruit inférieur car montée sur silent blocs...) les refroidissements du moteur diesel, du réducteur et du groupe électrogène seront réalisés par des réfrigérants de coque de type FRYER.

II.5 Activités bathymétriques et topographiques

Le Service des Etudes du Pôle Maritime continue à assurer la maîtrise d'œuvre des travaux au regard des études préalables et des suivis de chantiers : pour la collecte de ces données, les services syndicaux sont équipés de matériels performants lesquels permettent :

- **par la voie terrestre :**

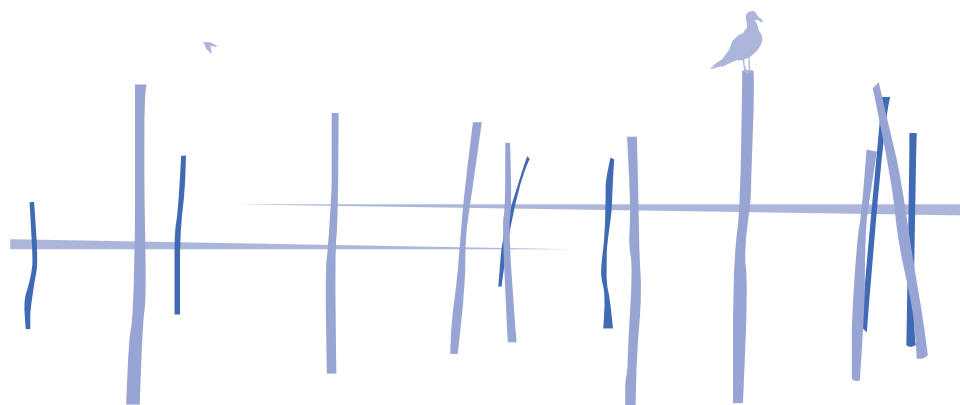
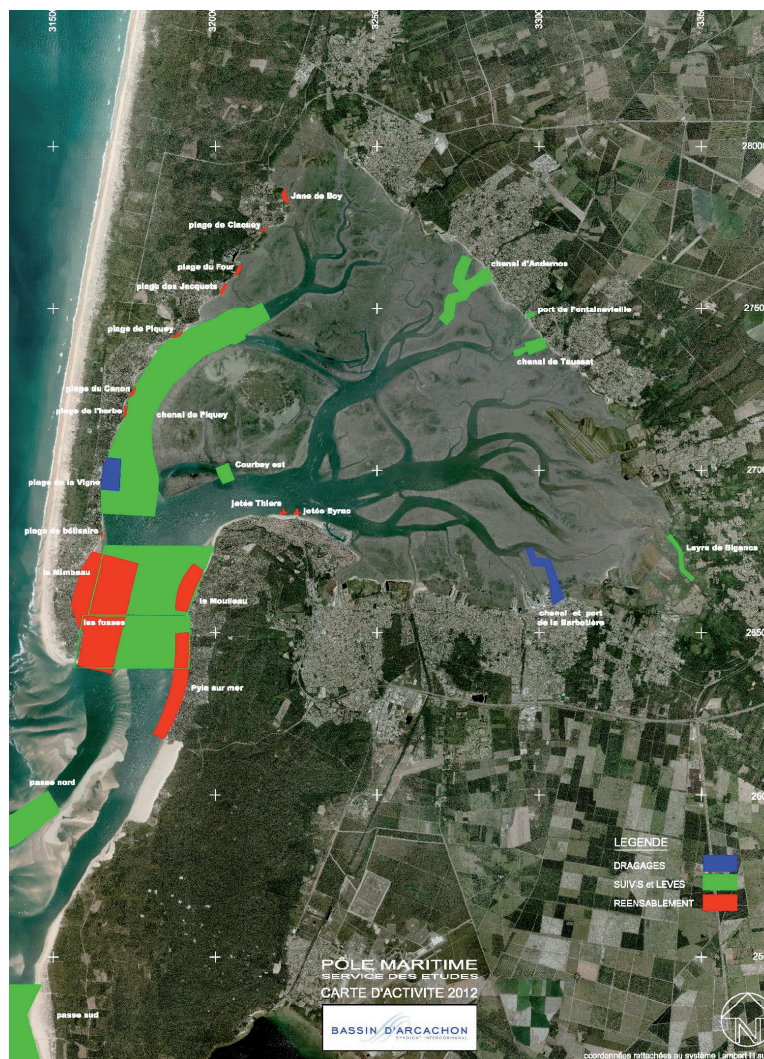
à partir de la station totale TRIMBLE ou du GPS LEICA, de localiser des points sur l'estran et d'en connaître l'altitude (principe du levé topographique) ; cette méthode de levé est utilisée pour réaliser les suivis de l'érosion de la côte de Pyla, ou bien pour estimer le volume des matériaux qui y ont été déplacés lors de travaux de désenvasement de port par exemple.

- **par la voie nautique :**

à partir du GPS ainsi que d'un échosondeur et d'une centrale d'attitude installés sur la vedette bathymétrique, dénommée « SIBA I », d'une longueur de 8 m et d'un tirant d'eau de 30 cm ; les équipements permettent de topographier les profondeurs du Bassin d'Arcachon : c'est le principe de la bathymétrie. Ce matériel est complété par un logiciel d'acquisition, de traitement et de restitution des données, dénommé HYPACK MAX. Il permet à la fois de préparer une mission bathymétrique, d'effectuer l'acquisition des données, le traitement des sondes, et même de réaliser des plans et cartes marines.

La carte ci-dessous présente tous les levés topographiques ou bathymétriques réalisés sur l'année 2012, où l'on distingue ceux réalisés avant les dragages, (prépa-

ration des projets...), ou bien en suivis (balisage, après travaux...), ou encore préalablement au réensablement.



11.6 Dragage du Banc de Bancot

Le SIBA a mené une opération de dragage des chenaux en 2012, au nom de l'amélioration de l'hydraulique et de la sécurisation de la navigation.

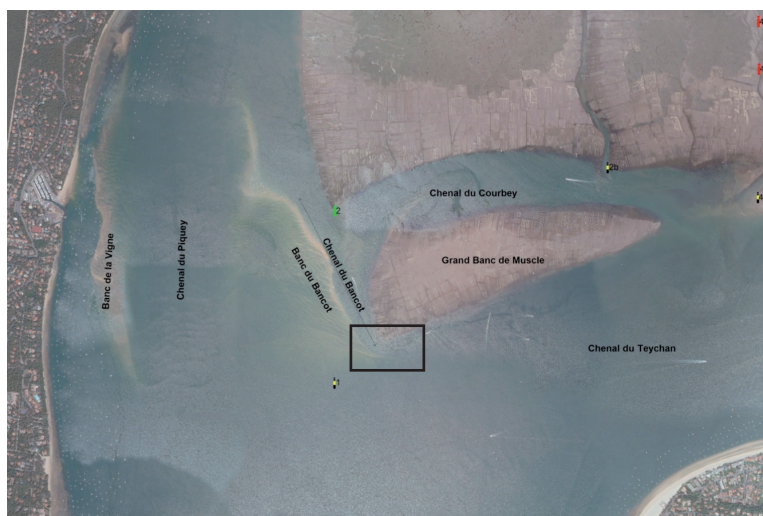
Ces travaux ont fait l'objet d'un dossier déclaratif au titre de la loi sur l'eau, incluant une notice dite Natura 2000, au regard des impacts potentiels des opérations sur l'environnement global, (activités humaines, ostréiculture, pêche, oiseaux, habitats...).

Consistance des travaux

Le banc du Bancot, situé entre les chenaux de Piquey et Courbey, présente une tendance naturelle au déplacement vers l'Est-Nord-est sous l'effet des courants de flot. Les mouvements sédimentaires induits comblent progressivement le chenal longeant les parcs ostréicoles de proximité. Ces phénomènes d'une part rendent difficile la navigation tant professionnelle que de loisir, et d'autre part, tendent à ensabler les parcs ostréicoles les plus proches. Le Syndicat a été sollicité par le Comité Régional Conchylicole pour que soit draguée la zone au droit du Grand Banc, compte tenu de son réensablement conséquent, nuisant de ce fait à l'hydraulique dans cet espace de cultures.

Les services syndicaux ont ainsi réalisé, fin 2011, début 2012, une première opération.

La zone de dragage se situait entre le banc du Bancot et la pointe Sud Ouest du Grand Banc ; elle s'éten-



dait sur 7 000 m², soit environ 60 cm de sédiments à enlever.

La zone de rejet était similaire à celle utilisée lors du précédent Contrat de Plan Etat-Région pour les opérations de dragage liées à l'« amélioration de l'hydraulique du Bassin d'Arca-chon » : site Courbey Ouest, soit au fond du chenal du Teychan.

Afin d'entreprendre un entretien régulier dans des conditions opportunes, une étude de la zone a été confiée au bureau d'études Artelia Maritime, lequel a confirmé les axes de travaux. Le Syndicat engagera, en 2013, une deuxième opération.

Durée

- installation : du 30 novembre au 19 décembre 2011
- dragage : du 19 décembre 2011 au 18 février 2012.

Volumes extraits

11 500 m³ ont été extraits.

Coût 132 000 € TTC.

II.7 Réensablement des plages

Sous couvert d'autorisations spécifiques, les opérations de réensablement ont été effectuées à l'aide des équipements syndicaux, ou bien par l'intermédiaire de moyens extérieurs, commandés dans le cadre de procédures dites de marchés publics.

Ainsi se sont déroulés les travaux suivants :

1. Réensablement de la plage de La Vigne – Commune de LEGE-CAP FERRET

Entre 1996 et 2004, la plage de la Vigne a été réensablée tous les deux ans ; ainsi un volume total de 30 000 m³ a déjà été déposé.

Sur la base d'une autorisation de travaux déposée auprès des services de l'Etat et relative au réensablement de tout le littoral ferret-capien intra bassin, le SIBA a entrepris des travaux :

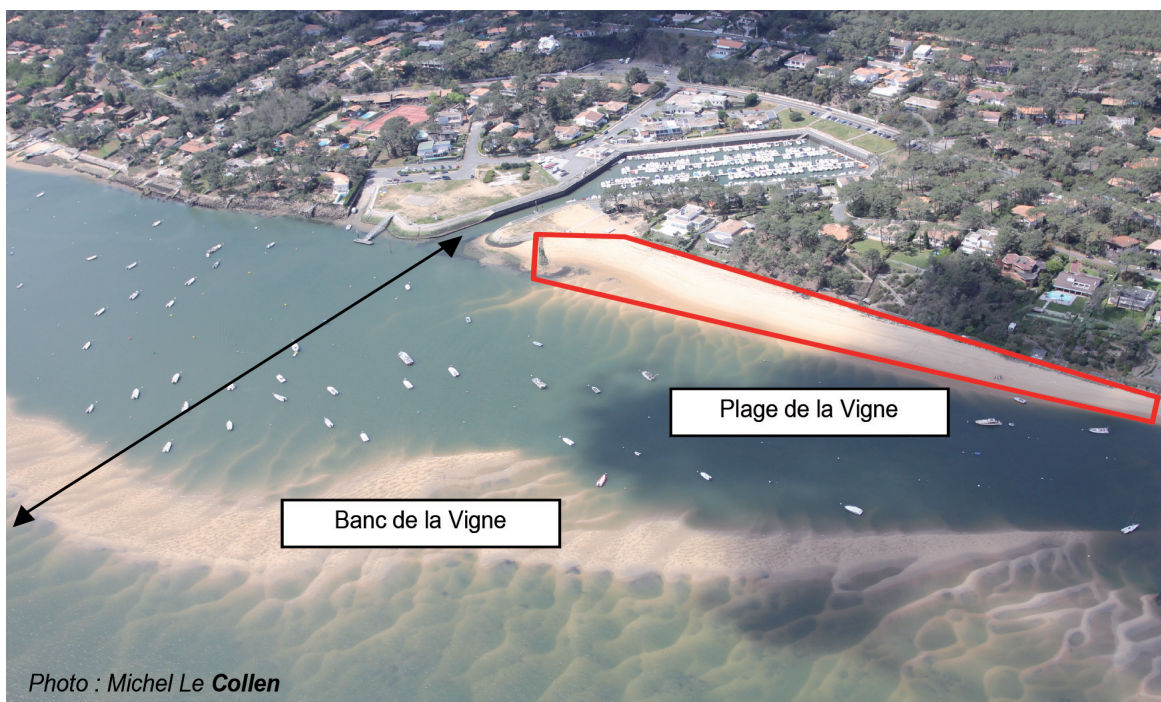
- pour faciliter l'accès au port de La Vigne ;
- pour réensabler la plage de La Vigne.

Les sédiments ont été dragués face à l'entrée du port de La Vigne puis ont servi à réensabler la plage de la Vigne.

Durée : de mi-novembre à mi-décembre 2012

Volumes extraits : 5 500 m³

Coût : 75 000 € TTC



2. Réensablement du site de l'ancienne butte de sciure - PORT DU TEICH

Consistance des travaux

Le SIBA a été sollicité par la commune du Teich pour réensabler le site de l'ancienne butte de sciure, au port du Teich, (laquelle avait été enlevée, par les services communaux). Un stock de sable issu de la Leyre a donc été constitué, puis déposé au niveau du bassin de décantation « des quatre Paysans ».

La zone de dragage se situait dans la Leyre, entre l'entrée du port du Teich et le pont Neuf, sur 2 900 m², soit environ 1.5 m d'épaisseur de sédiments à enlever.

Volumes extraits : 4 300 m³
de sédiments

Coût : 99 000 € TTC

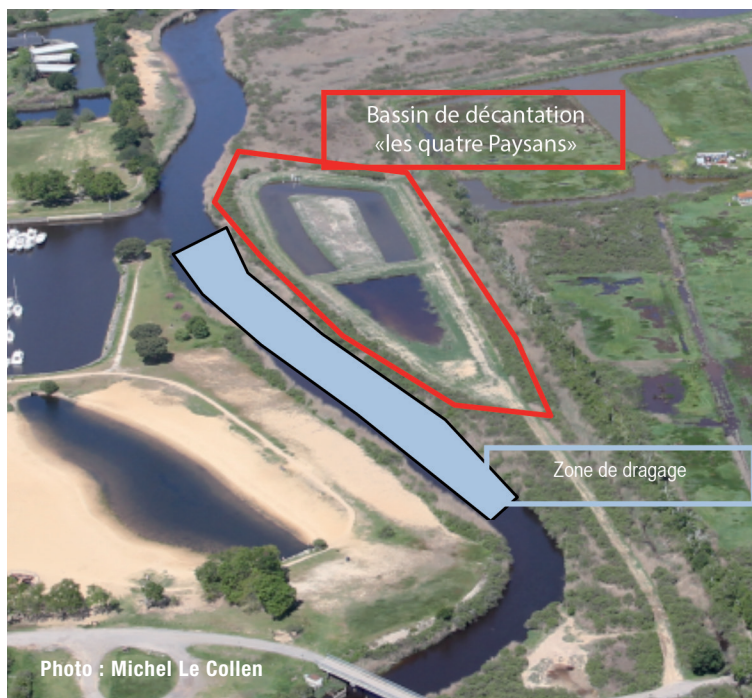


Photo : Michel Le Collen

3. Réensablement des plages de Lège-Cap Ferret

L'objectif est de rétablir la largeur de la plage du littoral intra bassin de la commune de Lège-Cap Ferret, depuis Jane de Boy jusqu'au quai



des Courlis, pour accueillir les activités balnéaires.

Lieu de prélèvement :

Mimbeau/Bélisaire ou sur site

Lieux de déblais/remblais :

Titulaire des travaux : SAS VAN CUYCK avec des moyens terrestres - Travaux réalisés en mai/juin 2012

Coût : 138 000 € TTC

NOM DU SITE	EXTRACTION	DEFINITION DE LA ZONE	VOLUMES DÉPOSÉS
Jane de Boy	Origine Pastourelles	Déblai/remblai sur site	100m ³
Bertic	Origine Pastourelles	Déblai/remblai sur site	100m ³
Michelet	Origine : Bélisaire	A la plage Michelet	800m ³
Claouey	Origine : Bélisaire	A l'ouest du Centre Nautique	400m ³
Le Four	Origine : Bélisaire	A la plage du Four	300m ³
Les Jacquets	250m ³	Déblai/remblai sur site	250m ³
Piquey	200m ³ Origine : Bélisaire	Déblai/remblai sur site Aux plages de Piquey	200m ³ 500m ³
Canon	Origine : Bélisaire	A la plage du Canon	500m ³
Plageotte	Origine : Bélisaire	A la plage du Plageotte	300m ³
Herbe	Origine : Bélisaire	A la plage de l'herbe	300m ³
Les Américains	Origine : Bélisaire	Déblai/remblai sur site	500m ³
Bélisaire	Origine : Bélisaire	Déblai/remblai sur site	400m ³
44 hectares	Origine : Mimbeau	Déblai/remblai sur site	2000m ³
Talus du Mimbeau	Origine : Mimbeau	Déblai/remblai sur site	10000m ³
Courlis	Origine : Bélisaire	Au quai des Courlis	1500m ³

En bleu, volumes déplacés par camion En noir, volumes déplacés in situ

4. Réensablement des plages de Moulleau Péreire

Le programme de réensablement des plages arcachonnaises 2012 a été effectué à l'aide des équipements syndicaux, en mai/juin 2012. Les objectifs du projet étaient de :

- réensabler les plages d'Arcachon et de la Teste de Buch,
- rétablir la largeur de la plage pour accueillir les activités balnéaires,
- recréer une continuité hydraulique dans le chenal du Moulleau.

Lieu de prélèvement :

Le projet consistait à recréer une continuité hydraulique et ainsi amé-

liorer la navigation à l'approche de la jetée.

Les zones de dragage relient deux zones de 25 m de large chacune sur 830 m et 330 m de long. La cote de dragage était de -2.5 m CM.

Lieux de dépôt et de régilage :

- de l'avenue du Bassin à l'avenue des Vendangeurs,
- de l'avenue Montaut à la place des Arbusiers.

Evènements :

c'est sur ce chantier qu'a été testée la nouvelle drague DRAGON ; en considération des manœuvres spécifiques liées à cette mise en route et aux

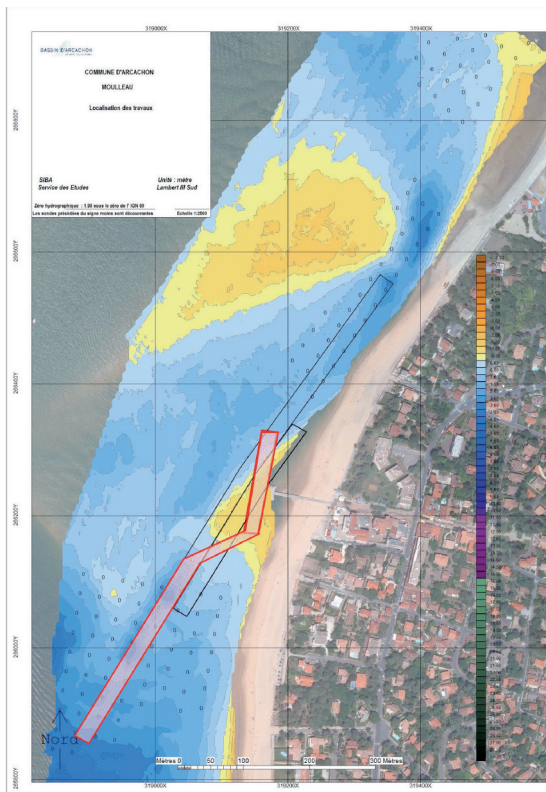
légers problèmes techniques (panne, bourrage de la conduite...), lesquels ont néanmoins stoppé l'opération à plusieurs reprises, la consistance initiale du projet a due être revue : la zone de dragage a donc considérablement été diminuée, passant à une seule passe de 530 m de long.

Périodes d'intervention :

- du 13 février au 6 avril 2012 ;
- du 14 mai au 1^{er} juin 2012

Volume : 28 300 m³

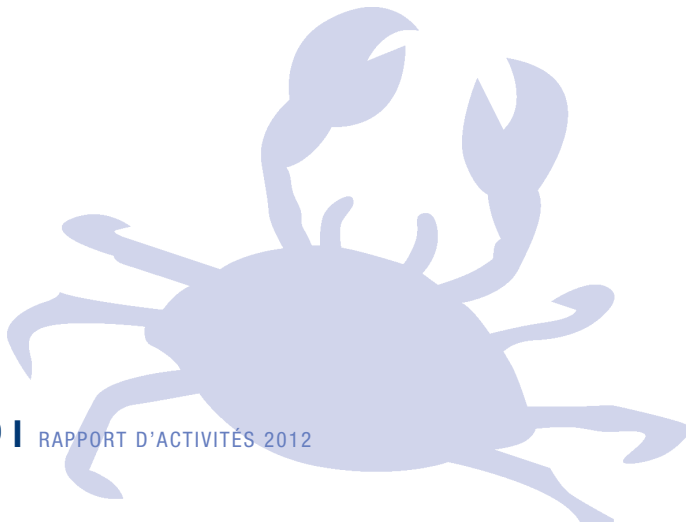
Coût : 185 000 € TTC (y compris le régilage)



Localisation des zones de travaux effectuées (en rouge)



Bathymétrie après travaux





5. Réensablement des plages de Pyla sur Mer

Sur la base des relevés bathymétriques et topographiques, on constate l'érosion de l'ensemble des plages du Pyla : dans le détail, on peut s'apercevoir que :

- les pertes sont localisées au niveau de l'estran alors que le talus montre une tendance à l'engraissement ;
- les pertes les plus importantes sont localisées au Sud de la zone (entre le musoir de la Corniche et l'avenue des Moineaux).

Ces pertes se traduisent sur le littoral par un abaissement général de l'estran et un fléchissement progressif de la pente du talus sous-marin. Elles sont la conséquence de la présence du transit littoral résultant du Sud vers le Nord, combiné à la limi-

tation voire la disparition des apports sableux en provenance du Sud.

Sans apport d'entretien, l'amaigrissement des plages et le déplacement du talus vers l'Est se poursuivrait au cours des années à venir.

En conséquence, le Syndicat s'attache au réensablement de ces zones à vocation touristique.

Lieu de prélèvement :

flanc est du banc de Bernet
Travaux réalisés début mars 2012

Lieu de dépôt :

du musoir de la Corniche
vers la place Meller (3 300 m)

Volume : 150 000 m³

Titulaire des travaux :

Société de Dragage International

Coût : 324 000 € TTC



Zone de prélèvement

Zone de réensablement





Réensablement des plages de Pyla sur Mer

4. Réensablement des plages de Laouga à Cazaux – Commune de LA TESTE DE BUCH

La mairie de la Teste de Buch a souhaité modifier les profils des plages du lac de Cazaux (Laouga), pour à la fois lutter contre l'éro-

sion et améliorer les conditions de baignage dans ces zones.

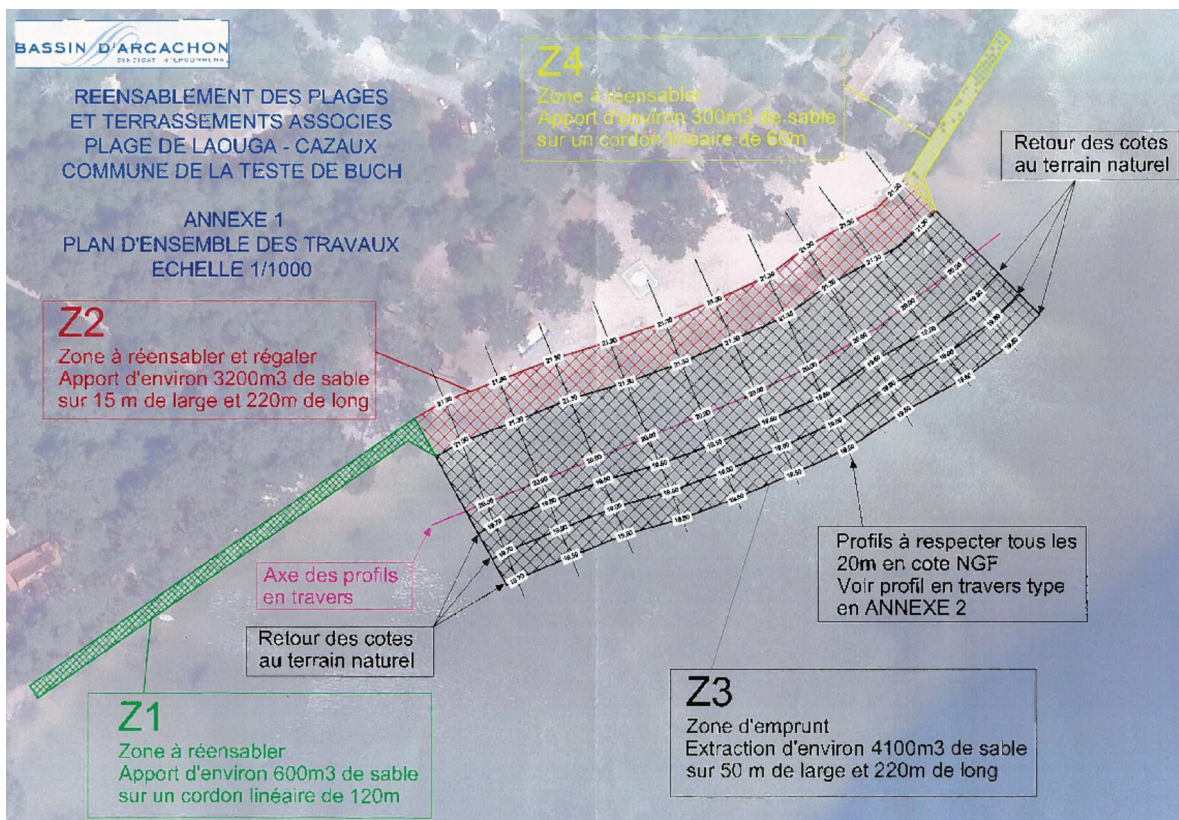
Le SIBA ne pouvant intervenir avec ses propres moyens nautiques, a donc commandé les prestations de réensablement, par voie terrestre, à l'entreprise Rollin, qui a effectué

les travaux en janvier 2012.

Durée : 1 semaine et demie.

Volume : 2 500 m³

Coût : 12 500 € TTC





Réensablement des plages de Laouga à Cazaux - Commune de La Teste de Buch

II. 8 Valorisation des sédiments de dragage

En collaboration étroite avec les communes quant au devenir des sédiments issus des opérations de dragage des chenaux et des ports, le SIBA s'emploie à identifier les solutions les moins impactantes sur le milieu :

ainsi, deux modes de gestion se présentent :

- une filière « dépôt intra-bassin sur les vasières » ou immersion, dans le cas de sédiments sableux issus de chenaux situés loin des rivages ;
- une filière « dépôt à terre » ou valorisation terrestre, dans le cas de sédiments issus des ports ou de chenaux proches du littoral, avec les options suivantes :
 - en réensablement de plages, si la qualité et l'aspect des sédiments le permettent ;
 - en stockage temporaire sur DPM ou hors DPM, préalablement à une **valorisation** spécifique.

Cette dernière dynamique est fortement marquée dans les recommandations du Grenelle de la Mer,

qui encourage le « développement, la recherche appliquée et les approches innovantes dans la valorisation (réutilisation) des sédiments ».

Or, la réglementation « déchets » a évolué et impose un cadre plus contraignant : le sédiment géré à terre est considéré comme un **déchet**, ce qui au demeurant reste problématique car les sédiments dragués, même non pollués, ne sont pas inertes en raison de la présence de Chlorures. En conséquence, sans parler du peu de popularité de ces matériaux, les perspectives de réutilisation ne sont pas simples.

Nota : en 2013, les bassins de stockage temporaire contiendront 45 000 m³ de « sédiments/déchets » à valoriser.

Ainsi le Syndicat a-t-il lancé un **appel à projets** dans le but de trouver des partenaires intéressés dans le réemploi des sédiments de dragage vers des filières pérennes.

En revanche, avant de présenter les sédiments du Bassin à ces expérimentations, il s'agit de les

caractériser, de cerner leur variabilité ; le SIBA a ainsi signé une convention avec le CETE, aux côtés duquel il s'attache à définir la qualité de nos sédiments « version terrestre », (tests mécaniques, physico-chimiques, planche d'essai dédiée...), puis à les tester sur des chantiers pilotes en valorisation routière notamment (SADE - GUJAN-MESTRAS 2011 ET ATLANTIC ROUTE - AUDENGE 2011).

Tranchée en zone forestière - Gujan-Mestras



Remplissage de la couche drainante (sable)



Mise en place des canalisations



Compaction successive des couches jusqu'à comblement de la tranchée puis couverture en terre végétale

Planche d'essai : remblai technique non recouvert - AUDENGE



En fin d'année 2012, les partenaires potentiels à la valorisation des sédiments de dragage ont fait part :

- des contraintes afférentes à l'utilisation des sédiments :
 - **effectuer** des pré-traitements et traitements (compostage, calcination, chaulage...) afin d'améliorer la qualité intrinsèque des sédiments ;
 - **rendre inertes** les sédiments par des traitements à base de liants hydrauliques ;
- des possibilités de réemploi suivantes :
 - création d'un béton « Bassin

d'Arcachon »

- épandage sur sol forestier
- normalisation d'un support de culture
- remblaiement de tranchée d'assainissement
- couche de base sous parking.

En 2013, le SIBA devrait signer, avec des partenaires ambitieux, des protocoles relatifs à la recherche appliquée pour la valorisation des sédiments de dragage du Bassin d'Arcachon.

Surveiller le milieu et adapter les opérations de travaux à ses mutations,

Veiller au maintien des usages (baignade, navigation, pêche), dans le cadre d'ambitions mesurées des usagers, et programmer les interventions en conséquence,

Soutenir les programmes d'expérimentation de valorisation des sédiments de dragage dont les résultats devraient améliorer leur acceptation auprès des entreprises et du grand public,

Puis surtout, en tirer les enseignements.

2012 fut encore une belle année.

11.9 Etudes environnementales maritimes

Le SIBA, à la confluence des réflexions et des actions sur la qualité de l'eau.

En 2012, le SIBA élargie sa vision pour un Bassin d'Arcachon aux eaux préservées.

Le SIBA s'est inscrit ces dernières années comme un partenaire de premier ordre dans les investigations concernant la qualité de l'eau sur le Bassin d'Arcachon. A la rencontre des professionnels de l'agriculture et des gestionnaires d'espaces verts tout au long de la Leyre, aux côtés des trois SAGES entourant le Bassin, il tisse désormais des liens indispensables avec les différents acteurs des bassins versants de notre lagune, pour une prise en compte globale des enjeux du Bassin d'Arcachon.

> Origine de la chlorophylle dans les eaux du Bassin

Nourriture première des huîtres, le phytoplancton est à la base de l'écosystème du Bassin d'Arcachon. Il est suivi par Ifremer et l'Université de Bordeaux, par deux méthodes différentes :

- En mesurant le taux de chlorophylle (un pigment vert présent dans les cellules de phytoplancton) dans les eaux ;
- En dénombrant les cellules de phytoplancton présentes dans un échantillon d'eau.

Or, ce double suivi a mis en évidence ces dernières années un phénomène inexplicable : le taux de chlorophylle peut être parfois élevé alors que les cellules de phytoplancton sont peu nombreuses. Chloro-



Rampe à filtration pour l'analyse de la Chlorophylle (crédit Ifremer).

phyllé issue de débris d'algue ou de zostère ? Nouvelle espèce de phytoplancton de très petite taille non comptabilisée ? Des mesures plus poussées sont nécessaires pour élucider ce problème et se rendre compte des effets qu'il peut avoir sur les huîtres.

Le SIBA participe au financement et apporte son soutien logistique à Ifremer dans cette étude.

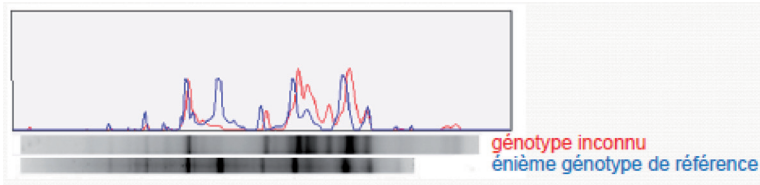
> Contaminations fécales (IDFEC)

Le SIBA participe avec l'Université de Bordeaux 1 et le Conseil Régional d'Aquitaine à l'élaboration d'outils d'analyses susceptibles d'identifier les sources bactériennes d'origine fécale. A partir d'une caractérisa-

tion génétique des bactéries présentes dans la matière fécale de différentes sources potentielles, puis d'une comparaison avec les bactéries présentes dans l'environnement, l'étude permet d'identifier la cause d'une éventuelle contamination bactérienne qui surviendrait dans des eaux de baignade ou des coquillages.

Le Syndicat a participé à l'étude à hauteur de plus de 60 000 € sur trois ans.

Le projet a permis de valider une importante collection de référence de bactéries issues des différentes sources de contamination fécale. Il s'avère que la comparaison avec des bactéries présentes dans le milieu n'est porteur d'information sur l'origine de ces bactéries, uniquement en cas d'épisode avéré de contamination microbiologique. Etant donné la très bonne qualité des eaux dans le Bassin, ces épisodes sont rares et demande de la réactivité pour pouvoir être correctement échantillonnées. En 2012, un protocole de prélèvement et d'analyse a donc été mis en place pour être en mesure de tester l'outil en conditions réelles dès 2013.

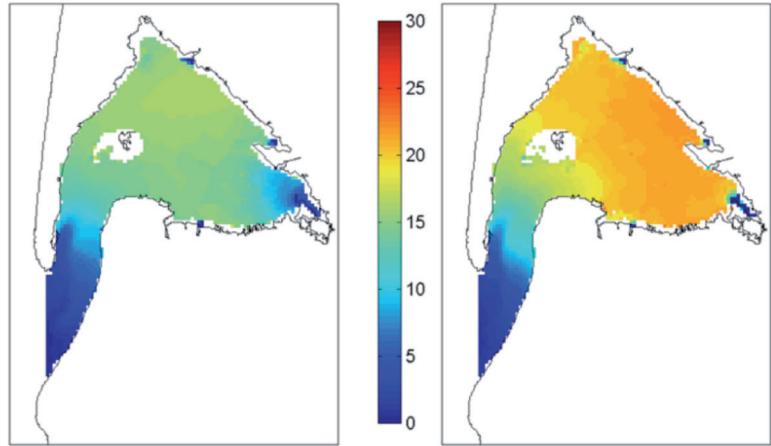


Outil de comparaison génétique entre des bactéries impliquées dans un épisode de contamination fécale et les bactéries de la collection de référence (crédit Station Marine).



> Modélisation des liens entre turbidité et herbiers de zostère

Suite aux avancées issues de la thèse cofinancée par le SIBA entre 2010 et 2012, la compréhension des liens entre présence de l'herbier de zostères et turbidité s'est affinée. Il est désormais possible d'intégrer dans un modèle global à l'échelle du Bassin d'Arcachon, la croissance de l'herbier, celle du phytoplancton et les variations des paramètres physiques comme la température et la turbidité. Ifremer travaille sur ce modèle depuis de nombreuses années. Le co-financement d'un post-doctorat de 12 mois en 2012 a permis la mise en œuvre de scénarii d'évolution pour le Bassin.



Exemple de sortie du modèle MARS 3D d'IFREMER :
 temps de renouvellement des eaux en jours
 Figure de gauche : conditions hivernales
 Figure de droite : conditions estivales (Crédit Ifremer).

> BARCASUB

Débuté en 2010, ce projet, mené par l'université de Paris X La Sorbonne, en collaboration avec le Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres, a pour objectif d'étudier les possibilités de dépollérisation d'une partie des domaines endigués de Certes, Graveyron et Malprat en réponse aux submersions marines. En 2012, ont été estimés, d'une part le risque de submersion, en fonction

de l'état des digues, de la présence d'un pré salé et de l'importance de l'événement tempétueux pris en compte ; d'autre part les enjeux présents dans ces espaces, qu'ils s'agissent d'activités récréatives comme la chasse ou la promenade, ou économiques comme l'élevage

ou la pisciculture. L'étude s'achèvera en 2013 avec le croisement de ces différents facteurs et l'élaboration de scénarii. Le SIBA participe au comité de suivi de BARCASUB et apporte sa connaissance du territoire à la réflexion.



Vue aérienne du delta de la Leyre et ses domaines endigués

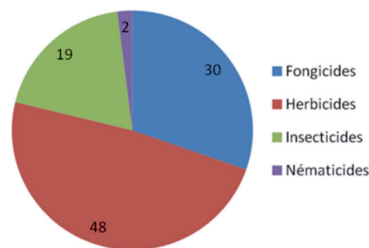
> Réseau REPAR

Le réseau de surveillance des pesticides et biocides sur le Bassin d'Arca-chon, réseau innovant qui a vu le jour en 2010, a développé plusieurs thé-matiques, sous l'animation du SIBA. Les échantillonnages d'eau à haute fréquence (jusqu'à 2 prélèvements par mois) se sont poursuivis.

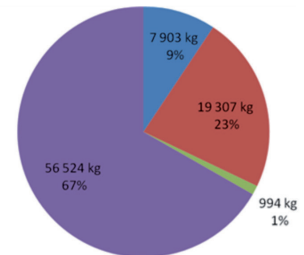
Les résultats des analyses chimiques conduites en 2012 en collabora-tion avec l'Université de Bordeaux I, confirme la tendance de 2010 avec la présence d'un cocktail diversifié de molécules à des concentrations qui restent cependant extrêmement faibles, en particulier dans les eaux du Bassin avec un facteur 10 par rapport aux concentrations trouvées dans les cours d'eau.

Les résultats de la grande enquête sur l'utilisation des phytosanitaires par les agriculteurs et les gestionnaires d'es-paces verts menée en collaboration avec le ministère de l'Agriculture ainsi

Diversité des matières actives



Quantités de matières actives



Enquête sur l'utilisation des phytosanitaires pour la gestion des espaces verts et l'agriculture sur les bassins versants de la Leyre et du Canal des Etangs (crédit SIBA/Bordeaux Sciences Agro)

que l'école d'ingénieur de Bordeaux Science Agro montre l'importance de l'utilisation de certaines molécules comme par exemple les nématicides chez les agriculteurs ou le glyphosate, un puissant herbicide, chez les ges-tionnaires d'espaces verts. Une liste d'une dizaine de molécules a ainsi été transmise au laboratoire de l'uni-versité de Bordeaux 1 pour que les protocoles d'analyses chimiques spé-cifiques à ces molécules puissent être élaborés et qu'elles soient intégrées à terme dans le suivi global du REPAR.

D'autres enquêtes, sur le milieu du nautisme ou encore sur les pratiques en jardins d'amateurs, seront lancées en 2013.

Le SIBA est le coordonateur du réseau REPAR. Il participe activement à son fonctionnement en finançant les ana-lyses chimiques à hauteur de 50 000 €, les enquêtes sur les pratiques à hauteur de 15 000 €, et en mettant en œuvre ses équipes et ses moyens nautiques lors des prélèvements pour un coût estimé à plus de 10 000 € en 2012.

> Suivi des effluents traités

Etant donné les concentrations très faibles des contaminants présents dans les effluents, le SIBA a choisi de miser sur des moyens intégra-teurs de suivi. Ont ainsi été mis en place pour essai, au pied du Wharf, à la fois un système d'intégration issu des dernières avancées de la recherche : les capteurs passifs, membranes immergées pouvant capter spécifiquement certaines substances chimiques ; et un orga-nisme biologique capable d'accu-muler les contaminants par ses capacités de filtreurs : la moule. Capteurs passifs et moules se sont

donc côtoyés pendant 3 mois avec le même but : celui de pouvoir à terme équiper le Wharf d'un pro-tocol de suivi chimique en routine des effluents.

> Communication

Le pôle environnement du SIBA a réalisé plusieurs interventions pédagogiques à destination d'étu-diants des universités de Bordeaux et de Paris. Il a également présenté ses activités scientifiques lors de la venue de l'Académie des Techno-logies au SIBA.

La bibliothèque environnementale en ligne s'est enrichie en 2012 de

nouvelles références.

Le réseau des pesticides REPAR possède sa propre page internet sur le site du SIBA. Elle inclue un espace de téléchargement qui permet d'ac-céder aux derniers rapports dispo-nibles sur les différentes actions.

Par ailleurs, le réseau REPAR, considéré comme un réseau de ré-férence dans le domaine du suivi de la qualité de l'eau, a été présenté lors du séminaire du Laboratoire d'Excellence COTE, ainsi qu'à la conférence annuel des SRAAL du Ministère de l'Agriculture.





CHAPITRE III

LE TOURISME ET LA COMMUNICATION

LA PROMOTION TOURISTIQUE DU BASSIN D'ARCACHON

En concertation avec les professionnels du tourisme, le SIBA est chargé de la promotion touristique du Bassin d'Arcachon en vue d'en VALORISER L'IMAGE.

Pour cela, en étroite partenariat avec les Offices de Tourisme, le SIBA anime les actions suivantes :

- il DEPLOIE chaque année une vaste CAMPAGNE DE COMMUNICATION, en s'appuyant sur une véritable stratégie de Marque « Bassin d'Arcachon ». L'objectif du concept de marque « Bassin » est de valoriser autrement les richesses naturelles de la destination en privilégiant une offre en écotourisme et les produits à forte identité territoriale (patrimoine maritime, Pescatourisme...);
- il CONÇOIT ET REALISE LES SUPPORTS DE PROMOTION et D'INFORMATION, à savoir : guide touristique en 4 langues, plan guide, portail internet, application iPhone, signalétique touristique dans les ports et villages ostréicoles, topoguide de randonnée...;
- il ANIME et COORDONNE les ACCUEILS ET VOYAGES DE PRESSE en vue de conforter la notoriété de la destination ;



Enfin pour parfaire L'ACCUEIL sur le Bassin, le SIBA soutient la PROFESSIONNALISATION DES ACTEURS en vue de cultiver et développer l'esprit d'accueil « Bassin » (mise en place d'un Programme Local de Formation, organisation de rencontres professionnelles et de journées techniques...).



III.1 La communication touristique

La campagne de Communication 2012

En 2012, dans un film de 25', l'agence Conseil en communication Horizon Bleu a proposé au SIBA de mettre en images le concept en vigueur depuis 3 ans : « Les vraies vacances ».

Après 5 ans de présence dans le métro parisien, puis 5 ans en radio nationale (Europe 1 et RTL), le SIBA a souhaité mettre en place un dispositif TV, complété par une campagne Catch Up TV sur les grandes chaînes, des opérations web et réseaux sociaux.

En 2012, le SIBA a ainsi mené, à hauteur de 223 740 € TTC, une campagne de promotion par les canaux de communication suivants : TV, presse écrite, Internet et smartphones. Compte tenu des objectifs et des cibles, la stratégie de moyens a été concentrée sur le média TV mais à l'échelle nationale.

1/ par voie télé, à l'échelle nationale

En effet, la campagne sur le média TV présente un intérêt certain : profiter de la généralisation de la TNT dans tous les foyers.

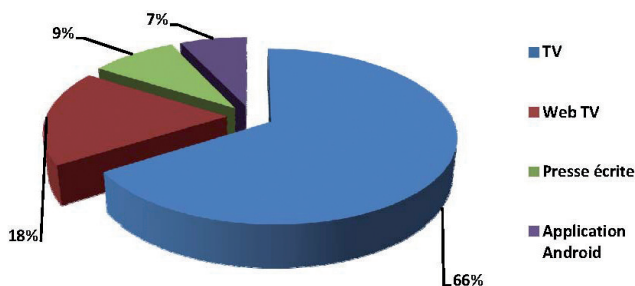
> La campagne TV s'articule autour d'une période unique

Avant le week-end de Pâques et les vacances, du 5 mars au 5 avril, 246 spots ont été diffusés, du lundi au sa-

medi et le dimanche en fin de journée.

> Le contenu du film publicitaire au format 20 secondes

La réalisation d'un film publicitaire permet de traduire l'essence même des Vraies Vacances sur le Bassin d'Arcachon. Un scénario basé sur des bonheurs simples et vrais dans un lieu préservé. A la fin du film, on est invité à se rendre sur le site Internet « www.bassin-arcachon.com ».



Le choix de BFM TV

BFM TV
NEWS 24/7

1^{ère} CHAÎNE D'INFO
2^{ème} CHAÎNE NATIONALE
de 6h - 9h sur les CSP+1

Audience moyenne sur les CSP+ :
36 902 personnes
(novembre - décembre 2011)



2/ par voie d'achats d'espaces sur Internet

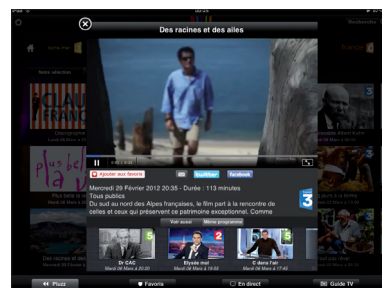
Parallèlement, le SIBA a également mis en place une campagne d'achat d'espaces sur le web afin d'accompagner sa campagne TV et de profiter de la réalisation du spot vidéo pour envahir la toile.

Le SIBA a choisi 3 sites web pour diffuser son spot TV en replay (télévision de rattrapage) :

- CANAL PLUS.FR : pack divertissement (Grand Journal, SAV...) : du 1er au 31 mars
- TF1.FR : pack news (JT, Reportages...) : du 15 mars au 15 avril

- FRANCE-TELEVISIONS.FR : pack découverte-environnement (Thalassa, RDV en Terre Inconnue...) : du 5 au 18 mars

L'achat d'espaces sur le web en 2012 s'est élevé à 40 000 € TTC environ.



3 / par voie d'achats d'espaces dans les médias de presse écrite

En vue de capitaliser sur la campagne de promotion radio, l'investissement portant sur l'achat d'es-

paces publicitaires dans les médias de presse écrite a été limité aux supports suivants, sélectionnés en fonction de la cible de clientèle et de la zone de chalandise :

- Guide touristique de l'Office de Tourisme de Bordeaux (160 000 exemplaires en 4 langues) ;
- DIARIO VASCO et DIARIO DE NAVARRA, hebdomadaire espagnol (dans le supplément Aquitaine)

(185 000 exemplaires) ;

- Magazine « Horizon 21 », magazine gratuit du Bassin d'Arcachon (40 000 exemplaires) ;
- Magazine « Tendances Magazine », mensuel gratuit de la maison et du bien être.

L'achat d'espaces dans les médias de presse écrite en 2012 s'est élevé à 13 200 € TTC.



4 / par le canal Internet et les Réseaux sociaux

En 2012, le service tourisme du SIBA a élaboré un tableau de bord de suivi numérique pour optimiser la production d'outils et amender les orientations stratégiques lorsque nécessaire :

> Gérer, animer et optimiser les outils du Web 2.0

- Mise à jour quotidienne des réseaux communautaires (Facebook, Twitter, Google +), des plateformes d'échanges de vidéos (YouTube, Dailymotion) et photos (Flickr, Pinterest).
- Animation des forums de voyage (Routard.com, Petit Futé,...) et sites d'avis de voyageurs (TripAdvisor, Dismoioù,...).
- Création de parcours touristiques géolocalisés et illustrés (EveryTrail).
- Dématérialisation de l'informa-

tion : la rendre mobile et accessible à tout moment (Calaméo).

- Utilisation des réseaux sociaux comme outils de veille (Scoop it).

L'année 2012 en quelques chiffres :

Facebook : 9 677 fans

Twitter : 744 abonnés

YouTube : 44 195 visualisations de vidéos

Flickr : 769 visualisations de photos

Calaméo : 56 publications en ligne

> Développer une véritable politique e-mobilité

Les enjeux du SIBA : la continuité de service / appréhender le « avant séjour », le « pendant séjour » et le « après séjour ».

> Optimiser le référencement

des sites et accélérer l'indexation des sites Internet sur les moteurs de recherche et suivre leur positionnement.

> Animer le réseau des ANT

(Animateurs Numériques de Territoire) des Offices de Tourisme : Partage de bonnes pratiques, réflexions stratégiques collégiales, mutualisation des outils et mise en place d'un diagnostic numérique commun à l'échelle du Bassin d'Arcachon.

> Evaluer et mesurer l'efficacité de nos actions e-tourisme

En parallèle, le SIBA a mené des actions complémentaires sur le média Internet, afin de générer du trafic sur le site www.bassin-arcachon.com.

5 / sur le média smartphones & tablettes

Le SIBA a également mis en place une campagne d'achat d'espaces sur les applications smartphones afin de valoriser sa nouvelle application Android.

- 570 000 PAP (pages avec publicité) sur l'application Android du Monde, du 12 au 19 mars ;

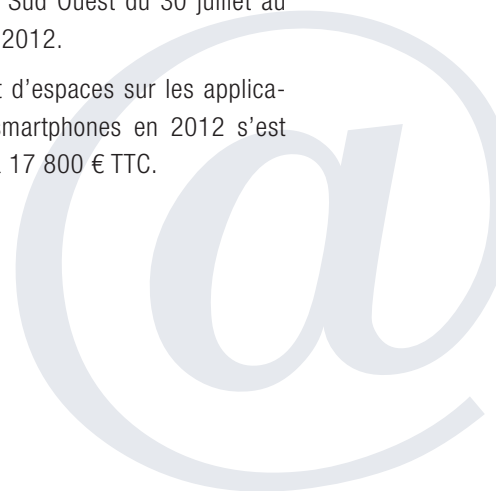
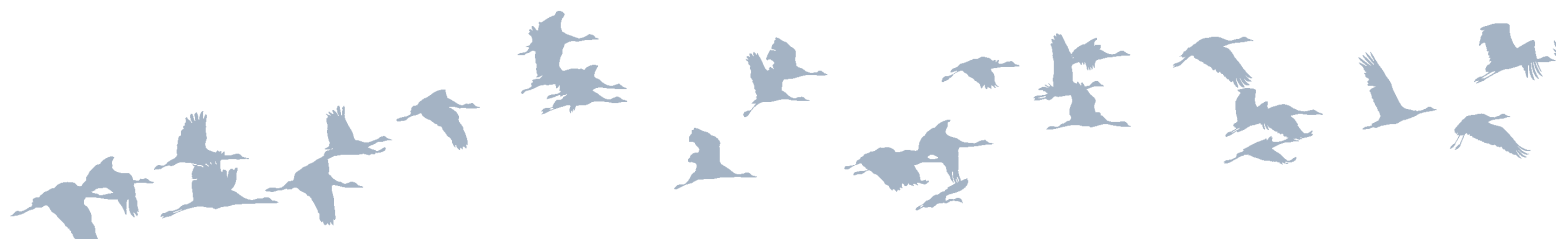
- 660 000 PAP sur l'application Android de Météo France, du 15 mars au 15 avril.

Le dispositif a généré **34 087 visiteurs** sur la page de téléchargement GOOGLE PLAY de l'application du Bassin d'Arcachon.

En complément, le SIBA a également commandé 170 500 PAP sur l'application Apple et Android du

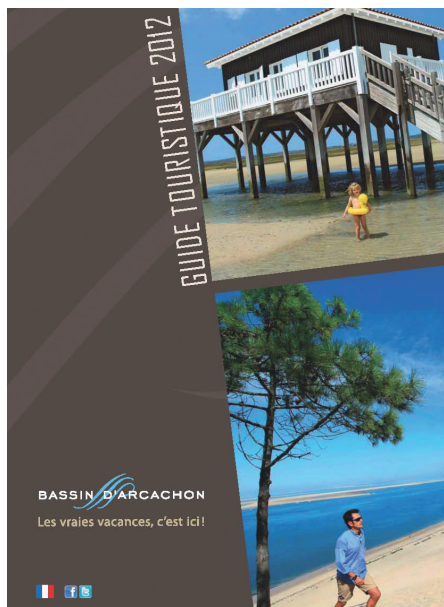
journal Sud Ouest du 30 juillet au 4 août 2012.

L'achat d'espaces sur les applications smartphones en 2012 s'est élevé à 17 800 € TTC.





III. 2 Les supports de promotion



Pour la réalisation de l'ensemble des supports de communication 2012, le SIBA a engagé un budget d'un montant de 94 000 € TTC.

Son rôle : justifier et donner du contenu à la promesse des Vraies Vacances !

III.2.1- Les éditions

L'ensemble de la profession est associé à la conception des supports guide et carte des déplacements.

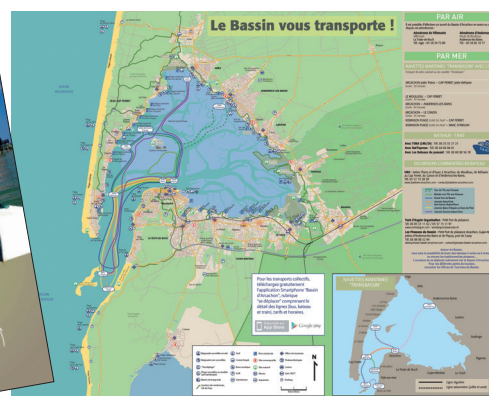
Le guide touristique du Bassin d'Arcachon

Le guide constitue le support officiel de la destination. Il est publié en 142 000 exemplaires et en 4 langues.

La carte des déplacements du Bassin d'Arcachon

En complément du guide, la carte des déplacements est éditée en 100 000 exemplaires et présente :

- au verso **la carte touristique** avec la localisation des sites et équipements majeurs et les **différents modes de transport** (maritime, routier, ferroviaire)
- Au recto, la **carte des pistes cyclables** avec une présentation détaillée du réseau par tronçon.



III.2.2- L'application pour smartphones

En 2011, afin d'augmenter la visibilité de l'offre touristique du Bassin, le SIBA a souhaité renforcer sa stratégie « e-tourisme » à travers la **mise en place d'une application smartphone**. L'application fournit des informations, en temps réel (météo, horaires de marées...), relatives aux hébergements, aux activités, aux restaurants, aux visites et aux différents modes de déplacements (lignes maritimes, de bus et ferroviaires).

L'application est téléchargeable sur l'AppStore (iPhone, iPad et iPod) depuis le 1^{er} janvier 2011 et sur le Google Play (téléphones et tablettes Android) depuis le 1^{er} janvier 2012. Depuis sa mise en ligne, plus de 64 000 TELECHARGEMENTS, un parc mobile couvert à 75 % et une notation sur les supermarchés d'applications allant DE 3,5 A 4,5 ETOILES ; elle a par ailleurs été élue MEILLEURE APPLICATION 2011 par l'Internaute du Voyage.

III.2.3- Le site Internet www.bassin-arcachon.com

La consultation du site www.bassin-arcachon.com s'élève, en 2012, à une moyenne de 21 000 connexions/mois, avec un pic de connexions au mois d'août (42 898 consultations).

En 2012, le SIBA a engagé une démarche de refonte intégrale du portail touristique pour une mise en ligne en janvier 2013. Adaptable aux terminaux mobiles, cette refonte permettra d'augmenter l'audience du portail touristique, de gagner en lisibilité et de plonger l'internaute dans l'ambiance et le ressenti des « Vraies Vacances ».



III.2.4- Le spot promotionnel diffusé sur TV Tourism

Le SIBA a également poursuivi, à hauteur de 6 800 € TTC, la diffusion d'un nouveau spot promotionnel dans plus de 500 chambres d'hôtels 3*** et 4**** du département et près de 6 000 emplacements de camping sur Bordeaux.

> Impact annuel :
537 503 clients hôteliers regardent Tourism TV durant leur séjour



III.2.5- Le matériel promotionnel

Les affiches, les poches et les calendriers sont devenus les « incontournables » du SIBA ; ils sont largement diffusés dans les salons et les Offices de Tourisme.





III. 3 Les opérations de promotion

III.3.1- L'animation des relations presse

A) Organisation et accueil des journalistes

Seul, ou en liaison avec le CRTA et le CDT, le SIBA a coordonné le séjour d'une dizaine de journalistes venus réaliser des reportages sur le Bassin.

B) Gestion de l'espace professionnel via internet Nouvelle photothèque en ligne en 2012

Le Service Tourisme du SIBA met à disposition des organismes de tourisme, de la presse et des collectivités exclusivement, un espace professionnel, accessible sur le site **www.bassin-arcachon.com**, comportant le dossier de presse et l'accès à une photothèque, laquelle en 2012 a été totalement repensée et surtout rendue interactive.

Les utilisateurs qui ont les droits nécessaires peuvent aussi bien

télécharger du contenu mis en ligne par le SIBA (photographies, vidéos, documents pdf, excel, powerpoint...) qu'en déposer, pour le rendre accessible à d'autres utilisateurs.

En 2012, un budget d'un montant de 11 000 € TTC a été consacré à la relation avec les médias et l'hébergement de l'espace professionnel.

C) L'organisation d'une Soirée spéciale Bassin d'Arcachon à Paris, en partenariat avec les structures professionnelles des métiers de la mer

En partenariat avec le Comité Régional de la Conchyliculture et le Comité Local des Pêches, le SIBA a organisé sur Paris, le jeudi 22 novembre 2012, une opération presse **à la découverte des produits du Bassin d'Arcachon**.

Le principe était le suivant : à l'occasion du lancement 2012 de l'Huître de Noël Arcachon-

Cap Ferret, les acteurs du Bassin, ostréiculteurs, pêcheurs, producteurs de caviars et chefs cuisiniers du Bassin étaient chargés de mettre en scène les produits issus des espaces naturels de renom du Bassin d'Arcachon :

- **L'huître Arcachon-Cap Ferret des terroirs d'exception du Banc d'Arguin et du Cap Ferret**
- **Les caviars d'Aquitaine et de France du Delta de la Leyre et de sa rivière**
- **L'anguille des domaines endigués de Certes et de Graveyron**
- **La seiche passant au pied de la Dune du Pilat**
- **Les palourdes de l'île aux Oiseaux**

C'est plus de 250 personnes qui ont ainsi partagées « l'Esprit Bassin » à Paris.

Dans le cadre de cette opération « Un chef, un produit, un terroir », le SIBA a été subventionné à hauteur de 3 815 € par l'Axe 4 du Fond Européen pour la Pêche (FEP).



III.3.2- La participation au salon des Vacances de Bruxelles

En partenariat avec le Comité Régional de Tourisme d'Aquitaine (CRTA), le SIBA a participé, en collaboration avec les Offices de Tourisme, à hau-

teur de 6 250 € TTC, au salon des Vacances de Bruxelles (101 286 visiteurs), du 2 au 6 février 2012.



III.3.3-La valorisation de l'accueil

Enfin pour parfaire L'ACCUEIL sur le Bassin, le SIBA soutient la professionnalisation des acteurs en vue de cultiver et développer l'esprit d'accueil « Bassin ».

A) Les 3^{èmes} Rencontres professionnelles du Tourisme

Le SIBA a organisé, le 16 février 2012, les 3^{èmes} Rencontres du Tourisme : une journée d'échanges et de débats sur le thème :

« Ensemble, vivons l'Esprit Bassin »
Cette journée a offert aux 500 participants l'occasion de **partager EXPERIENCES et NOUVELLES CONNAISSANCES.**

PROGRAMME

Matinée :

plénière « l'Art de recevoir »
Comment bien accueillir ? C'est la question qu'a développé le sociologue Jean-Didier Urbain, suivie d'un débat entre les professionnels du Bassin « mais au fait que signifie pour vous bien accueillir sur le Bassin ? ».

Le « bien accueillir » a été abordé de deux façons :

- 1/ la qualité des services
- 2/ la façon d'accueillir nos hôtes : quelles valeurs transmettre ? Comment « nous » habitants du Bassin, nous pouvons transmettre notre plaisir de vivre sur le Bassin et que ce plaisir se transmette.

Après-midi : ateliers formation autour de 2 thématiques : les incontournables du web et la location saisonnière.





B) Mise en place d'un Programme Local de Formation (PLF)

Le Conseil Régional d'Aquitaine, à travers la Mission des Offices de tourisme & Pays touristiques d'Aquitaine (MOPA) et le Pays Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre ont sollicité le SIBA afin qu'il soit le maître d'ouvrage d'un Programme Local de Formation (PLF), outil triennal de professionnalisation pour les Offices de Tourisme.

En 2012, 1 axe unique de formation a été abordé autour de la DYNAMISATION DE L'ACCUEIL, déclinée en 3 modules :

- Savoir communiquer
- Savoir organiser un espace d'accueil, un espace de vente, flécher l'offre
- Construire une offre commerciale cohérente

50 conseillers en séjour ont participé aux journées de formation (5 journées au total réparties sur l'année). En tant que maître d'ouvrage du programme, le SIBA s'est engagé à :

- **Prendre en charge l'administration, la coordination et l'animation** du PLF
- **Financer en totalité la contribution locale** restant habituellement à la charge des structures, correspondant à 10 % du coût total du programme **sur les 12 communes du territoire Pays Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre concernées par le PLF**

En 2012, un budget de 2 500 € a été consacré à la mise en place de

ces 3 modules de formation.

C) L'organisation d'un Pesca'Tour à destination des professionnels

Un éducateur dédié à la découverte du Pescatourisme, le Pesca'Tour, a eu lieu au niveau local, pour le personnel d'accueil des Offices de Tourisme, élargi au personnel des hébergements, des équipements touristiques, le 3 mai 2012.

Le soutien à la professionnalisation constitue, aujourd'hui, la clé de la réussite du développement touristique. En 2012, un budget d'un montant de 43 000 € TTC lui a été consacré.

D) La mise en œuvre d'une marque collective dédiée à la location saisonnière « Naturellement Bassin » :

Soucieux de répondre aux attentes de la clientèle, l'ensemble des Offices de Tourisme et le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA) ont créé une marque collective « Naturellement Bassin » dédiée à la location saisonnière sur le Bassin d'Arcachon.

OBJECTIFS :

- **Rassembler** et fédérer les loueurs particuliers et professionnels autour de valeurs communes (partage, authenticité...);
- **Afficher fièrement une appartenance** à un territoire unique le Bassin d'Arcachon, à travers les actions suivantes :

- accueil personnalisé du client, considéré comme un hôte privilégié ;

- adéquation de l'hébergement avec l'Esprit Bassin (confort mais aussi simplicité, authenticité, et ouverture sur la nature...);
- mise à disposition d'informations sur le Bassin et ses richesses ;
- promotion des produits du Bassin (poissons, huîtres...);
- démarche éco-citoyenne pour préserver le plan d'eau et notre cadre de vie.

E) L'accompagnement au numérique

Il est vrai qu'en ce qui concerne Internet et le numérique, une grande partie de l'action du SIBA se situe autour du développement de la stratégie web marketing. Les professionnels du tourisme y sont par ailleurs directement concernés, notamment de par leur implication au sein des réseaux sociaux. Au-delà de cet aspect, le SIBA accompagne les socioprofessionnels au numérique : formations, mise à disposition d'outils pour communiquer et séduire via la destination (ex : vidéos YouTube, documents Calaméo...)

F) La gestion tripartite de l'espace d'informations touristiques de la Dune du Pilat

La Dune du Pilat est le site naturel le plus fréquenté en Aquitaine, avec plus d'un million de visiteurs par an.

Le Syndicat Mixte de la Grande Dune du Pilat, l'Office de Tourisme de la Teste de Buch et le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA) assurent ensemble depuis juillet 2012 la gestion du

point d'informations touristiques de la Dune du Pilat ; celui-ci a totalement été repensé en « vitrine du Bassin d'Arcachon », tel que préconisé dans le cadre de la politique nationale des Grands Sites.



III . 4 L'animation & les partenariats

Pour donner du contenu au concept des Vraies Vacances, le SIBA s'appuie sur un travail partenarial avec les OT et le Pays Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre - un travail notamment de marketing d'offre, consistant à thématiser l'offre de séjours en fonction de la promesse des « Vraies Vacances ».

L'objectif est de valoriser autrement les richesses naturelles de la destination en privilégiant une offre en ECOTOURISME et les produits à forte identité territoriale (patrimoine maritime, Pescatourisme...).

> PESCATOURISME, dans le cadre de l'Axe 4 du FEP

Le Pays Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre et les structures professionnelles de la conchyliculture et de la pêche ont souhaité inscrire, au sein du programme FEP AXE 4 Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre, le développement de la valorisation touristique de l'ostréiculture et de la pêche. Le « Pescatourisme » - accueil de touristes à bord des navires armés en pêche ou en cultures marines et en activité professionnelle – est une des actions pilotes.

Le SIBA a été sollicité par les professionnels pour la réalisation et le développement des outils de communication du Pescatourisme. Le SIBA a conçu et réalisé 50 000 plaquettes A5, disponibles dans les Offices de Tourisme du Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre, ainsi que plusieurs autres supports physiques & numériques (affiches, ardoises personnalisées, sets de table, rince doigts, site Internet, application smartphones...).

Le SIBA a été subventionné à hauteur de 10 733,33 € dans le cadre de ses actions de promotion de la démarche.



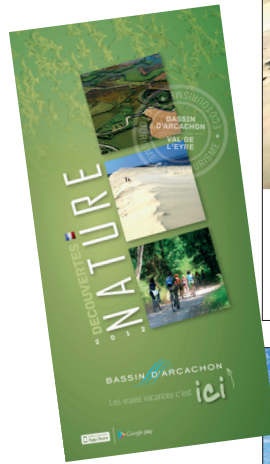


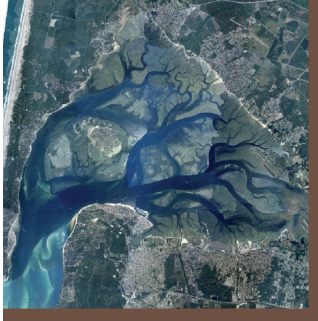
> ECOTOURISME, dans le cadre du programme européen LEADER

Associant les gestionnaires des espaces naturels du territoire, le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, le Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre et le SIBA.

En 2012, la présentation de la démarche écotourisme a pris la forme d'un livret de découverte. Il présente les sites et activités engagés en Écotourisme avec pour objectif d'inciter nos hôtes à visiter les espaces naturels avec ceux qui en assurent la conservation.

Il est édité en 50 000 exemplaires. Le SIBA a été subventionné à hauteur de 5 511 € dans le cadre de l'impression de cette carte.





CHAPITRE IV

LE PÔLE DE RESSOURCES NUMÉRIQUES DU BASSIN D'ARCACHON

Dans le but de se doter d'un outil intercommunal de gestion de données géographiques, le SIBA a développé, à partir de 2000, un Pôle de Ressources Numériques, enrichi régulièrement de couches successives d'informations dans différents domaines (assainissement des eaux usées et pluviales, maritime, urbanisme, environnement, tourisme et hygiène – santé publique).



Grâce à une mise à jour minutieuse et quotidienne mais aussi à une acquisition de données régulière, le Pôle de Ressources Numériques du Bassin d'Arcachon est devenu, au fil des années, un outil incontournable faisant l'objet de nombreuses sollicitations.

En 2012, Le Pôle de Ressources Numériques a permis à ses utilisateurs de consulter une multitude d'informations géographiques au travers de Smartphones ou d'Internet, de bénéficier d'outils d'aide à la décision pour l'élaboration de divers projets ou d'éditer des plans et cartes.

IV.1 2012 : une nouvelle campagne de photographies aériennes

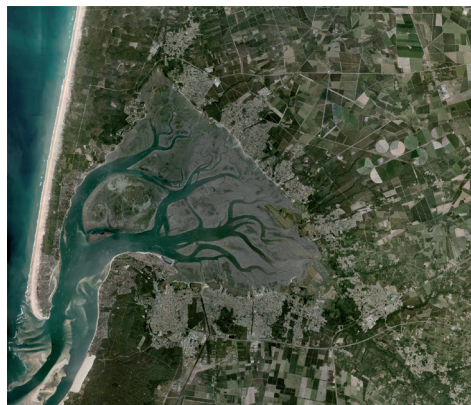
Afin de mettre à disposition une mise à jour des orthophotoplans (précision de 20 cm) aux utilisateurs du SIG et aux partenaires du SIBA (IFREMER, DGFIP, Observatoire de la Côte Aquitaine, Port d'Arcachon, ...), une nouvelle campagne de prises de vues a été réalisée les 16, 17 et 18 août 2012. La partie maritime a été survolée

le 18 août dans des conditions de marée optimales (coefficient de 95 et basse mer à 12h50).

Cette acquisition d'image concerne, en 2012, les 10 communes riveraines du Bassin d'Arcachon mais également les communes de Mios et Marcheprime (surface à couvrir de 1 250 km²). L'objectif était de mutualiser les moyens pour réduire

les coûts et de mettre à disposition de tous les acteurs du territoire un référentiel commun.

La nouveauté par rapport aux campagnes précédentes (2000, 2005 et 2009) est l'acquisition d'une orthophotographie infrarouge permettant de réaliser des inventaires de zones imperméabilisées ou végétales par exemples.



Orthophotographie numérique couleur



Orthophotographie numérique infrarouge

IV.2 Evolution d'e-navigation vers l'Internet mobile

E-navigation pour le Web a vu le jour en 2011. Très vite, les utilisateurs de cette application ont émis le besoin d'en disposer sur leur Smartphone ou tablette tactile.

E-navigation a donc été transposé sur l'Internet mobile (Apple et Android) en mai 2012. Cette application a été réalisée en collaboration avec des professionnels ayant une grande connaissance du territoire.

e-navigation mobile permet de disposer d'une multitude d'informations :

- Une carte marine détaillée avec la localisation des 233 balises du Bassin, ainsi que des bouées des passes nord et sud,
- la position GPS de son embarcation,
- la réglementation nautique avec les limitations de vitesses, les zones d'interdiction de pêche, les périmètres de mouillage, les réserves naturelles ...
- les activités autour du Bassin telles que la location de bateaux,

les activités nautiques (surf, voile, ...), les zones de baignades ...

- les informations pratiques (horaires de marées, météo marine, guide de la plaisance, ...)

- les différents usages tels que les liaisons maritimes saisonnières et à l'année, les ports et récupérateurs d'eaux usées pour bateaux, ...

9 500 téléchargements de l'application e-navigation ont été effectués entre mai et décembre 2012.



IV.3 Adhésion et participation à la plate-forme PIGMA

Afin de participer à la dynamique d'échange d'informations géographiques engagée au niveau régional et de disposer de référentiels complémentaires à ceux déjà constitués, le SIBA a souhaité adhérer à la Plate-forme de l'Information Géographique Mutualisée en Aquitaine (PIGMA).

En février 2012, le SIBA a donc signé une convention de partenariat avec le Groupement d'Intérêt Public Aménagement du Territoire et Gestion des Risques (GIP ATGeRi) afin d'adhérer à PIGMA.

PIGMA permet au Syndicat :

- de disposer de référentiels cartographiques communs intégrables dans son SIG ;
- d'utiliser un catalogue de données permettant de recenser ses données cartographiques;
- de participer à des groupes de travail thématiques.

PIGMA doit permettre également de faciliter la remontée de données « métiers » au sein de la sphère publique et parapublique régionale. Dans un premier temps, il a donc été proposé de mettre à disposition des adhérents PIGMA les données suivantes :

- l'orthophotographie du Bassin d'Arcachon et de ses communes riveraines (juin 2009),
- le balisage du plan d'eau du Bassin d'Arcachon,
- l'assainissement collectif des eaux usées.

IV.4 Mise à jour des données cartographiques et des logiciels SIG

En complément de ses missions de développement, et afin de fournir, à ses utilisateurs (agents syndicaux, collectivités membres, partenaires ou grand public), des informations fiables et d'assurer ainsi la pérennité du SIG, le Pôle de Ressources Numériques du Bassin d'Arcachon a consacré une partie de son activité 2012 à des missions de saisie, de vérification et de mise à jour de milliers de données cartographiques sur toutes les thématiques (assainissement, maritime, urbanisme, tourisme, environnement, eau potable, SDEEG, fibre optique, ...).

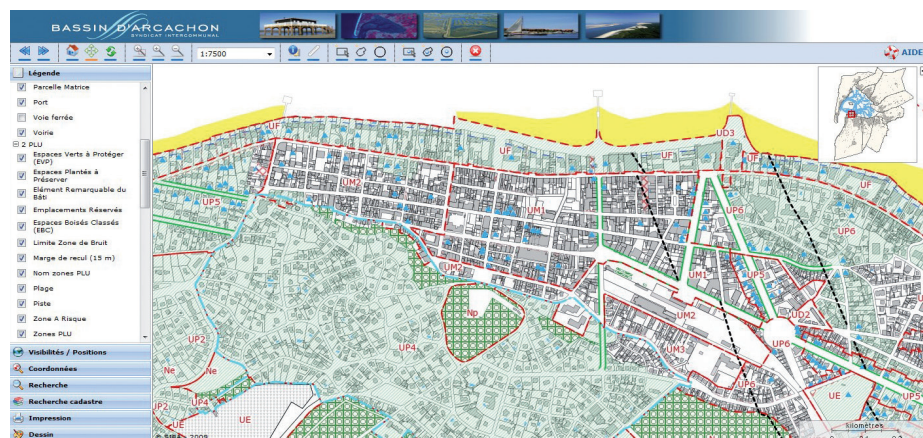
Afin d'optimiser la vitesse d'affichage des informations sur les logiciels SIG Web et de faciliter l'administration et la mise à jour des couches cartographiques, les bases de données ont toutes été converties au format PostgreSQL (système de gestion de base de

données Open Source) au cours de l'année 2012.

De plus, dans le but de respecter les décrets du 26/12/2000 et du 03/03/2006, les systèmes de projection des bases de données syndicales ont été transformés en Lambert93. Ce système de coordonnées doit être utilisé pour la diffusion des données produites par le Syndicat.

L'objectif principal du Pôle de Ressources Numériques du SIBA est d'apporter une connaissance fine du territoire à ses collectivités membres et ses partenaires. Pour cela, de nouvelles données ont été intégrées dans le SIG et de nouveaux outils (application mobile et nouvelle version majeure du SIG Web) ont été mis à disposition des utilisateurs.

L'année 2012 s'inscrit dans la continuité des opérations lancées en 2011 avec toujours le même état d'esprit : MUTUALISER LES INFORMATIONS ET DIFFUSER AU PLUS GRAND NOMBRE.





CHAPITRE V

L'HYGIÈNE ET LA SANTÉ PUBLIQUE

La création du Service Intercommunal d'Hygiène et de Santé (SIHS) au sein du S.I.B.A. est l'aboutissement de la volonté des élus qui étaient confrontés à de multiples problèmes d'hygiène publique. Le Bassin d'Arcachon, milieu sensible à protéger, a été, et reste l'élément fédérateur.

Il convenait de faire coexister des activités dont les intérêts pouvaient paraître contradictoires :

- maintien de l'ostréiculture qui nécessite une eau d'excellente qualité,
- préserver l'activité industrielle, due à la présence d'une importante usine de pâte à papier, sur la commune de Biganos, qui déversait ses effluents industriels dans le Bassin d'Arcachon via la Leyre,
- croissance importante de l'urbanisation avec l'explosion des activités touristiques sur ce site digne d'intérêt,
- développement des activités nautiques...

Afin de protéger le milieu, le SIBA, sous le vocable de SIACRIBA, créé en 1964, a entrepris un vaste programme d'assainissement des eaux usées urbaines et industrielles, par la création d'un important réseau d'assainissement dont les travaux ont débuté en 1967.

Très vite, la fréquentation de plus

en plus intensive des plages, la pollution accrue qui résultait de l'édification de nombreuses constructions, soit principales, soit secondaires, et notamment de grands ensembles, et les problèmes qu'il convenait de résoudre à l'occasion des branchements et raccordements aux réseaux d'assainissement du Bassin, ont

mis en évidence la nécessité de la mise en place d'un organisme de contrôle et de surveillance.

Au cours des vingt dernières années, le Service d'Hygiène a calqué ses activités sur celles du service Santé et Environnement de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de la Gironde, les tâches respec-



Le Service Intercommunal d'Hygiène et de Santé

2a, avenue de la Côte d'Argent - CS 50501 33380 BIGANOS - Tél : 05.57.76.23.23 - Fax : 05.56.26.92.01
Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h

tives ayant été fixées par des protocoles d'accord, le dernier date du 16 juin 2008.

Les élus locaux étant fortement soucieux du maintien de la qualité des eaux du plan d'eau et des activités qui peuvent en découler, le service a maintenu les procédures de contrôle de la qualité du milieu des eaux de surface et des eaux de baignades.

Par ailleurs, les résultats obtenus au cours des années 80, au niveau de la qualité des eaux de baignade, à l'issue de la mise en place des réseaux d'assainissement en milieu urbain, ont mis en évidence la nécessité de la prise en compte de l'assainissement des eaux pluviales. L'étude du traitement et de l'évacuation des eaux pluviales lors de tout acte de construire est imposée, l'infiltration prioritaire étant préconisée. Ces dispositions ont été reprises dans les Plans Locaux d'Urbanisme à l'échelle communale, le Schéma Directeur du Bassin d'Arcachon approuvé en 1994, le Schéma de Cohérence Territorial (en cours d'approbation).

Le Service Intercommunal d'Hygiène et de Santé travaille en étroite collaboration avec le Service Santé et Environnement de l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour tout ce qui a trait à la protection de la santé :

> L'hygiène de l'habitat

Le Service d'Hygiène intervient à la demande des locataires ou sur plainte pour établir un constat sur

l'état du logement occupé et des risques sanitaires potentiels qui peuvent conduire à des situations d'habitat indigne, de logement insalubre, de logements non décents.

Dans ce cadre les risques particuliers pour la santé dans l'habitat sont relevés :

- risque à l'exposition au plomb (peintures)
- présence d'amiante
- risque à l'intoxication au monoxyde de carbone
- recommandations pour éviter la prolifération des légionelles dans les réseaux d'eau intérieurs

> L'hygiène alimentaire, conseil et contrôle des établissements

- restaurants, restauration rapide, marchés
- centres de vacances

> Le suivi sanitaire des campings sur le plan du respect des règles d'hygiène (locaux sanitaires)

> Le contrôle des eaux de baignade

> La gestion des différentes plaintes liées

- aux nuisances sonores : bruits de voisinage, établissements recevant du public et diffusant de la musique amplifiée
- à l'hygiène de l'habitat
- aux nuisances liées à la présence d'animaux
- d'une manière générale aux infractions au Règlement Sanitaire Départemental (RSD)

> L'urbanisme : instruction des autorisations d'urbanisme au titre de l'hygiène, de la gestion des eaux pluviales, de l'assainissement des eaux usées

- Demandes de permis d'aménager
- Demandes de permis de construire
- Demandes de certificats d'urbanisme

> Suivi et protection de l'environnement

- Contrôle de la qualité du milieu : eaux de surface, eaux de baignade
- Actions de sensibilisations à l'utilisation des produits phytosanitaires

> L'assainissement

- Gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)
- Assainissement collectif : contrôle des raccordements, surveillance de la concentration en hydrogène sulfuré dans les réseaux publics

> La dératisation, lutte contre les pigeons, démoustication

- Pilotage d'opérations de dératisation et de lutte contre les pigeons
- Financement des actions de démoustication et instruction des plaintes



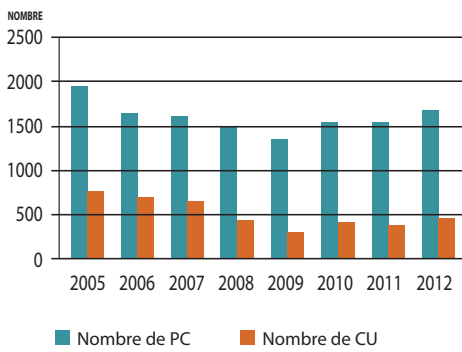
L'URBANISME

Le Service d'Hygiène instruit les différentes demandes d'urbanisme au titre de l'hygiène de l'habitat, de l'assainissement des eaux usées, de la gestion des eaux pluviales, de l'adduction en eau potable.

Dans ce cadre, le Service d'Hygiène conseille également les différents porteurs de projets en amont et assure le contrôle de conformité des ouvrages réalisés en matière de gestion des eaux usées et des eaux pluviales.

Depuis 2010, le nombre d'instructions de permis de construire et de certificats d'urbanisme est assez stable :

Dossier d'urbanisme



En 2012, le Service d'Hygiène a procédé à l'instruction de :

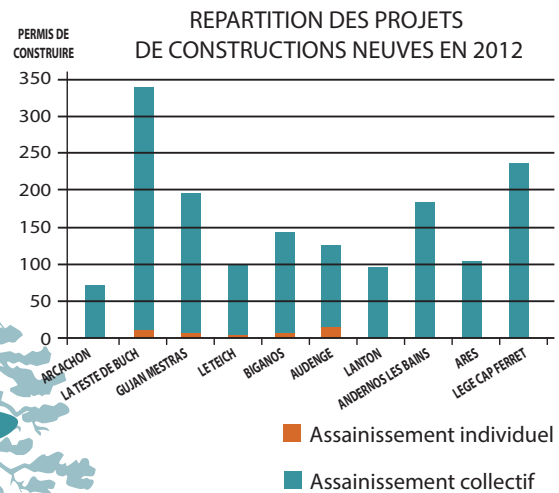
> 1 655 demandes de permis de construire

Sur ces 1 655 demandes de permis de construire instruites :

- 955 demandes concernaient la création de 2 767 logements ;
- 700 demandes concernaient des

extensions d'habitations, des commerces, des surfaces artisanales et des déclarations préalables de travaux.

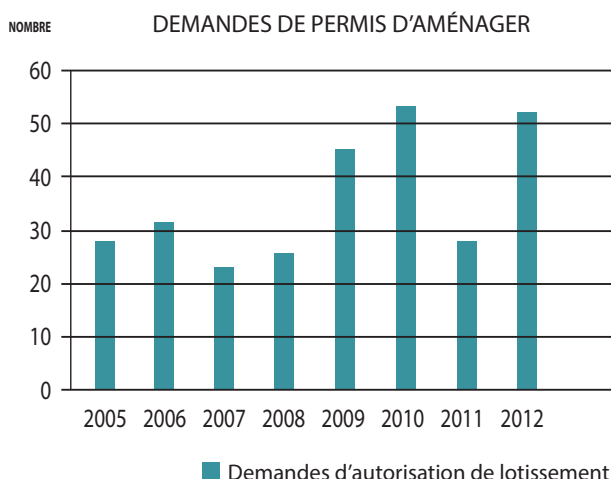
Déduction faite des demandes annulées, refusées ou en sursis à statuer, 804 demandes de permis de construire ont conduit à la création de 2 297 logements.



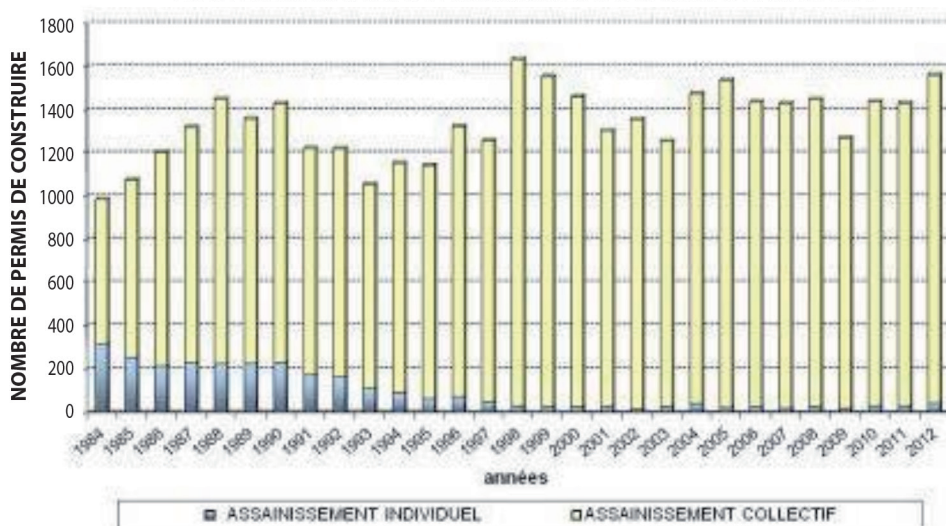
> 450 demandes de certificats d'urbanisme

En 2012, le nombre de permis d'aménager retrouve des valeurs comparables à 2009 et 2010 avec 52 demandes instruites.

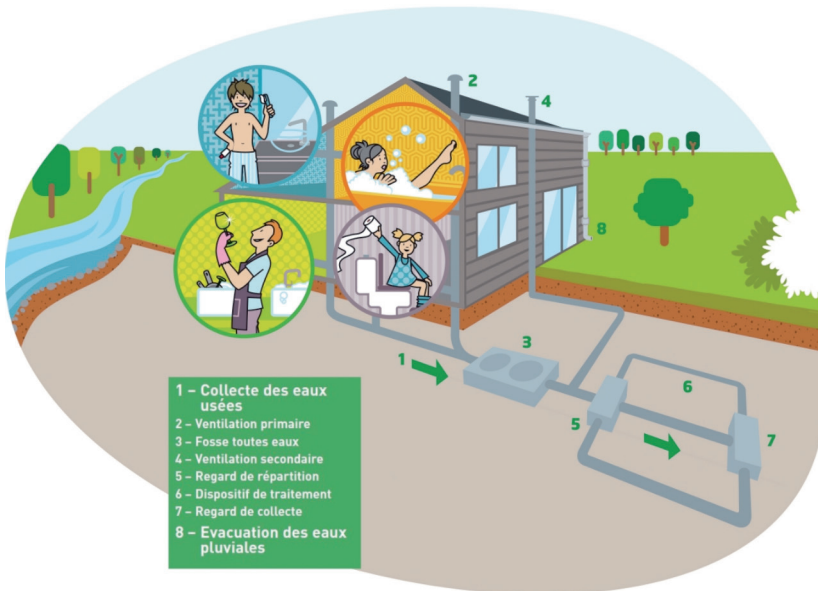
Le Service d'Hygiène a également procédé au contrôle de conformité des ouvrages réalisés (réseaux eaux usées et ouvrages de gestion des eaux pluviales) de 14 lotissements représentant 205 lots viabilisés, 24 700 m² de surface de voirie active et 3 700 mètres de réseaux d'assainissement. 67 chantiers de groupes d'habitations, résidences et bâtiments importants ont également été achevés et contrôlés en 2012.



EVOLUTION DU MODE D'ASSAINISSEMENT DES PROJETS DE CONSTRUCTIONS NOUVELLES SUR LES DIX COMMUNES DU BASSIN D'ARCACHON



LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



Les agents du Service d'Hygiène assure les missions réglementaires de contrôle des installations d'assainissement non collectif.

Ils ont un rôle de conseil et d'accompagnement des usagers dans la mise en place de leur installation d'assainissement individuel et la réalisation de son entretien afin d'assurer une maîtrise du risque

environnemental et sanitaire.

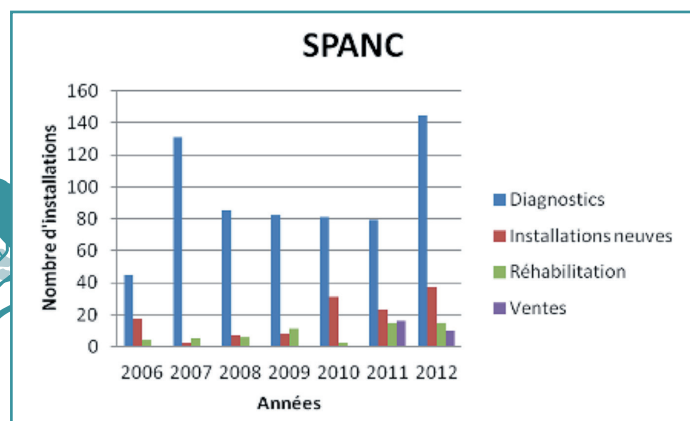
Ils procèdent au contrôle obligatoire des installations d'assainissement non collectif neuves ou à réhabiliter, le contrôle périodique des installations existantes et le contrôle lors des ventes de biens immobiliers.

Conformément à la réglementation, le Service Public d'Assainissement

Non Collectif (SPANC) fait l'objet d'un rapport d'activité spécifique reprenant différents indicateurs obligatoires (rapport public sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et non collectif).

Au titre du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) :

- **145** contrôles de bon fonctionnement des ouvrages d'assainissement autonome ont été effectués sur des installations existantes ;
- **37** installations neuves ont fait l'objet d'un projet, 2 sont en cours de réalisation et 8 ont été réalisées ;
- **32** systèmes d'assainissement ont fait l'objet d'un projet de réhabilitation. 15 ont été réalisés ou sont en cours de réalisation ;
- **10** contrôles ont été réalisés dans le cadre des ventes (obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2011) ;
- **42** permis de construire et 18 certificats d'urbanisme ont été instruits.



LA SURVEILLANCE SANITAIRE DES ZONES DE BAINNADE EN MER ET EN EAU DOUCE

Faisant suite à la création des premières stations d'épuration et du Wharf de la Salie, à l'initiative de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS), un contrôle microbiologique de la qualité des eaux du Bassin d'Arcachon a été instauré dès 1977, pour répondre à la réglementation et tenir compte de la prise de conscience de l'importance d'un suivi de la qualité des eaux du Bassin d'Arcachon.

Les analyses courantes des échantillons portent principalement sur la recherche des *Escherichia coli* et des entérocoques, dont la présence dans l'eau indique une contamination d'origine fécale plus ou moins forte en fonction des concentrations relevées. Ces germes microbiens ne constituent pas en eux-mêmes un danger pour les baigneurs mais peuvent indiquer, par leur présence celle, simultanée, de germes pathogènes dangereux.

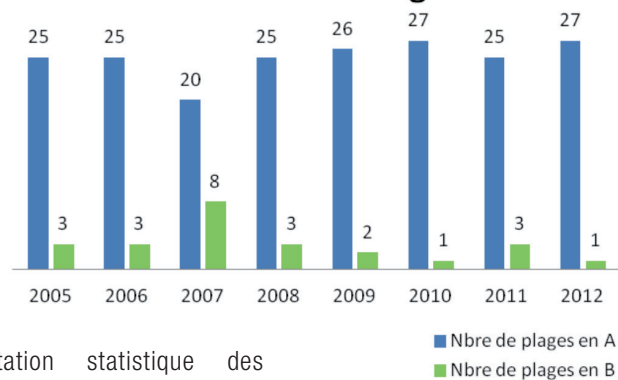
Les points de surveillance, au nombre de 28, ont été choisis en fonction de l'importance de la fréquentation des plages, de la nature des lieux et des risques potentiels de pollution pouvant exister, dus notamment aux apports des ruisseaux, crastes et réseaux pluviaux. La période de contrôle se situe de juin à septembre. La fréquence des prélèvements est hebdomadaire. Ces points sont localisés sur la carte

ci-après.

285 prélèvements ont été effectués par le Service Intercommunal d'Hygiène et de Santé :

- **272** analyses ont permis de conclure à une eau de Bonne Qualité (95,5 %).
- **13** analyses à une eau de Qualité Moyenne (4,5 %).

Classement des baignades



L'interprétation statistique des résultats des analyses bactériologiques, selon la directive européenne du 8 décembre 1975, a conduit au classement de **27 plages en catégorie A** (y compris La Salie Wharf) et **1 plage en catégorie B**.





BAIGNADES EN MER

ARCACHON :

- Le Moulleau : 10 A
- Péreire : 10 A
- Thiers : 10 A

LA TESTE DE BUCH :

- La Salie Nord : 10 A
- La Lagune : 10 A
- Le Petit Nice : 10 A
- Pyla La Corniche : 10 A
- La Salie Wharf¹ : 14 A

GUJAN-MESTRAS :

- La Hume : 10 B
- Larros : 10 A

AUDENGE :

- Graveyron : 10 A
- Bassin Emile Ortel² : 10 A

LANTON :

- Taussat : 10 A
- Bassin de baignade² : 10 A
- Le Roumingue² : 10 A

ANDERNOS LES BAINS :

- Le Bétey : 10 A

ARES :

- Saint Brice : 10 A
- Bassin de baignade² : 10 A
- La Lagune² : 10 A

LEGE-CAP FERRET :

- Claouey : 10 A
- Bélisaire : 10 A
- Le Phare : 10 A
- Cap Ferret Océan : 10 A
- Le Truc Vert : 10 A
- Grand Crohot : 10 A
- Les Viviers² : 10 A

BAIGNADES EN EAU DOUCE

LA TESTE DE BUCH :

- Lac Cazaux : 11 A

LE TEICH :

- Bassin de baignade² : 10 A

¹ Point de contrôle choisi en raison de la proximité du Wharf de la Salie

² Baignades aménagées publiques ou privées

L'évolution de la qualité bactériologique des eaux de baignade

Le tableau sur l'évolution de la qualité bactériologique des eaux de baignades, joint en suivant, est réalisé à partir des résultats des prélèvements effectués par le Service Intercommunal d'Hygiène et de Santé, au cours des périodes estivales de 1977 à 2012.

En 35 ans, plus de 10 000 prélèvements ont été réalisés.

On note la très nette amélioration de la qualité des eaux de baignade depuis le début des années 80, montrant l'efficacité du développement de la desserte du réseaux public d'assainissement pour parvenir à la couverture de la quasi-totalité du territoire.





Qualité des eaux de baignade pour la saison estivale 2012





LE CONTROLE DE L'ENVIRONNEMENT

Contrôle du rejet en mer des effluents urbains et industriels

• **12 prélèvements** d'effluents dans le collecteur avant rejet en mer aux fins d'analyses chimiques et bactériologiques.

• **76 prélèvements** sur la plage de La Salie, de part et d'autre du Wharf, sur la plage de Biscarrosse Océan (avec les prélèvements de la période estivale) et sur les plages du Petit Nice et Cap Ferret océan (arrêté préfectoral).

Les résultats de ces prélèvements sont disponibles dans le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du service public de l'assainissement collectif.

Contrôle des eaux de surface

• **16 prélèvements** relatifs au contrôle de la qualité des crastes, ruisseaux, lac et piézomètres.

• **144 prélèvements** de contrôle concernant les apports de nutriments au Bassin d'Arcachon, effectués dans l'Eyre et les ruisseaux du Lanton, du Cirès et du Milieu.

Contrôle de la potabilité d'eaux d'alimentation

• **5 prélèvements** pour le compte de particuliers.

• **40 prélèvements** dans le cadre de la surveillance sanitaire des stands saisonniers, aires naturelles et campings.

• **48 prélèvements** concernant les puits artésiens des dix communes du Bassin d'Arcachon.

• **20 analyses** de contrôle de la qualité de l'eau, destinées à l'établissement des certificats de potabilité lors de la mise en service des réseaux internes des lotissements et des résidences, en application de l'article R 1321.56 du Code de la Santé Publique.

• **5 prélèvements** (glace et eau) à la criée d'Arcachon.



Prélèvements divers

• **30 prélèvements** pour le compte du centre de thalassothérapie d'Arcachon.

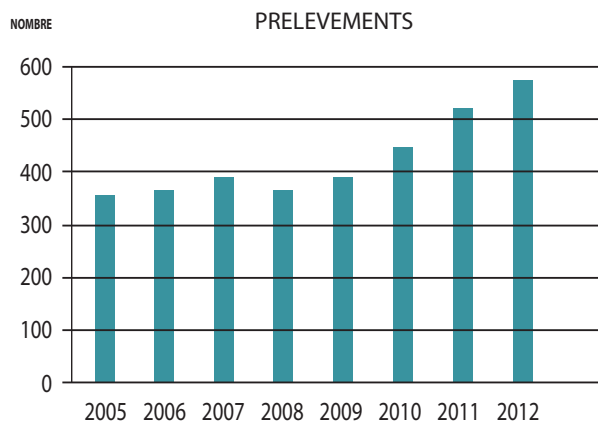
• **16 prélèvements** relatifs au contrôle de la qualité des eaux pluviales avant rejet au bassin.

• **52 prélèvements** ponctuels destinés à la surveillance du Centre d'Enfouissement Technique d'Audenge.

• **100 prélèvements** relatifs au contrôle de la qualité des eaux du milieu récepteur (Bétey, Prés-salés, etc).

• **1 prélèvement** de sable à l'école maternelle du TEICH.

Soit un total de 565 prélèvements.



La surveillance des concentrations en H₂S dans les ouvrages du réseau public d'assainissement

Afin de lutter contre les odeurs et la corrosion des réseaux d'assainissement liées à la formation de sulfures dans les portions de réseau fonctionnant en pression, puis à leur réduction anaérobie par les bactéries sulfato-réductrices sous la forme d'hydrogène sulfuré dans les ouvrages gravitaires, le SIBA a mis en place, pendant près de quinze années, un traitement des eaux usées

au sulfate ferreux. Ce traitement a été ensuite remplacé par un traitement au nitrate de calcium.

11 postes d'injection de nitrate de calcium sont en service à ce jour. 16 points font l'objet de contrôles réguliers pendant 6 mois de l'année. La Société d'Assainissement du Bassin d'Arcachon (SABARC qui est remplacée par la société ELOA à compter du 1er janvier 2013), exploitant des ouvrages d'assainissement, a une obligation de résultat sur tous ces points, l'objectif fixé étant de tendre vers une absence d'hydrogène sulfuré dans l'air.

La qualité de ce traitement nécessite un contrôle, réalisé sous la forme suivante :

- **291 contrôles** ponctuels de la qualité de l'air dans le réseau d'assainissement, aux points contractuels définis dans le cahier des charges pour l'exploitation par affermage du service de l'assainissement,

- **70 contrôles** ponctuels effectués sur 4 autres points du réseau aux entrées des unités de traitement de l'air des postes de refoulement de la Villa Algérienne et de l'allée de la Plage au Canon, sur la commune de Lège-Cap Ferret, dans la bache du poste des Poissonniers et en amont du poste de Malakoff sur la commune du Teich.

L'HYGIENE ALIMENTAIRE



Contrôles des restaurants

Le Service d'Hygiène assure le contrôle des restaurants commerciaux. Au-delà de cette mission, il joue également un rôle important de conseil auprès de ces établissements. En amont, le Service d'Hygiène s'inscrit comme un partenaire lors de la conception des projets en apportant son expertise. Puis, en parallèle de ses missions de contrôle, il émet des préconisations utiles à l'amélioration du niveau de sécurité alimentaire. Depuis 2009, le Service d'Hygiène

s'attache à faire un suivi sanitaire des établissements de restauration commerciale en procédant à des visites régulières dans chaque établissement, si possible tous les 3 ans.

Au cours de l'année 2012, 167 interventions de contrôle ont été effectuées, réparties comme suit :

- **89** restaurants
- **26** établissements de restauration rapide
- **24** établissements alimentaires de vente à emporter
- **28** commerçants installés sur les marchés

Sur ces 167 interventions, 52 ont été réalisées conjointement avec les services de la Direction Départementale de la Protection des Populations, lors de l'Opération Interministérielle Vacances 2012. Le contrôle des marchés couverts et de plein air a notamment été effectué durant cette période pour renforcer l'action de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP).

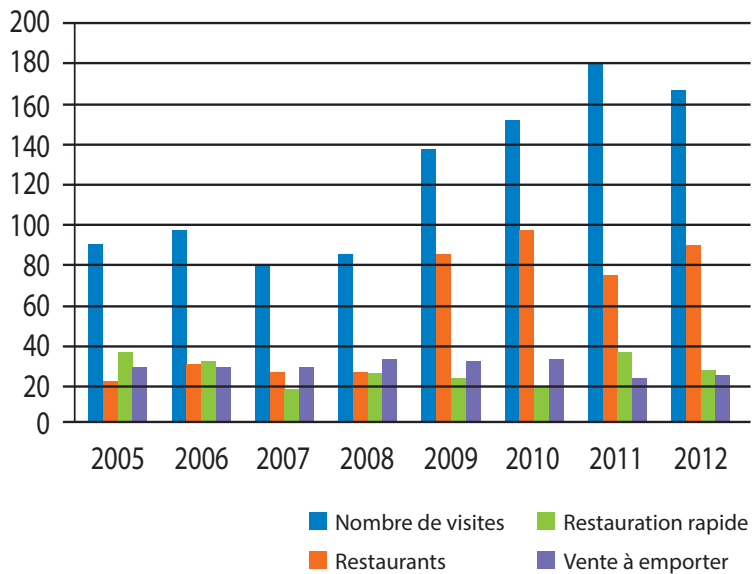
Afin d'essayer de cerner au mieux l'évolution globale de la profession sur le plan sanitaire, les contrôles portent systématiquement sur 3 centres d'intérêts :

Le plan structurel, où il est tenu compte de l'agencement des locaux, de la nature des revêtements des sols, murs et plafonds, des modalités d'assainissement et des conditions de stockage des ordures.

Le plan des équipements, où il est tenu compte de la présence suffisante de lave-mains réglementaires, d'éviers, de siphons de sol, d'enceintes froides, de cellule de refroidissement rapide, d'écrans de protection amovibles aux fenêtres et autres équipements divers.

Le plan des pratiques professionnelles, où il est tenu compte des méthodes pour le contrôle de la

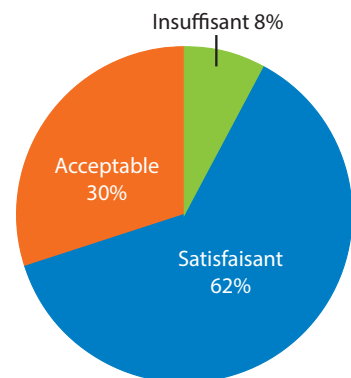
NOMBRE HYGIENE ALIMENTAIRE



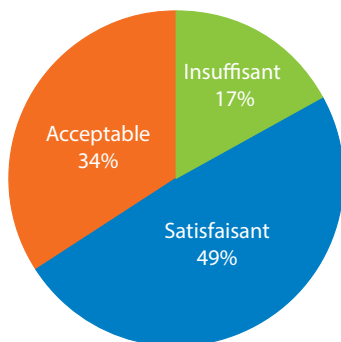
réception des denrées, pour la maîtrise des températures de conservation des produits périssables, pour la traçabilité des produits, pour le nettoyage et la désinfection, pour le stockage des denrées, pour l'exécution des diverses opérations de transformation des denrées aux endroits appropriés, pour le refroidissement rapide et la conservation des préparations à l'avance ou des excédents de préparation, pour la congélation et la décongélation, pour la gestion des huiles alimentaires usagées et enfin pour formation du personnel.

Sur chacun de ces critères, une cotation a été effectuée, permettant d'obtenir 3 niveaux d'appréciation différents : satisfaisant, acceptable, insuffisant. Pour l'année 2012, les résultats suivants ont été obtenus :

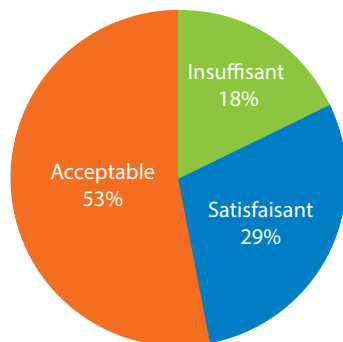
NIVEAU DES EQUIPEMENTS



NIVEAU STRUCTUREL



PRATIQUES PROFESSIONNELLES





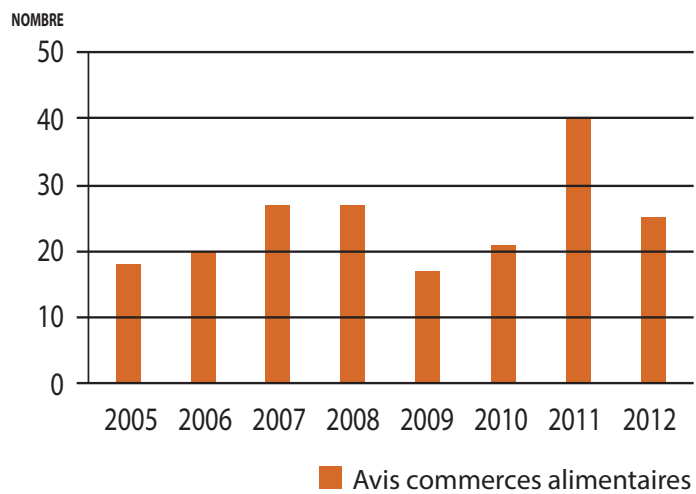
On peut noter une légère amélioration des pratiques professionnelles par rapport aux années précédentes, alors que les résultats demeurent relativement stables sur les autres plans. L'expérience montre qu'il est difficile de porter une appréciation générale sur l'évolution de cette profession quant à la gestion des risques

sanitaires car un même établissement est soumis au vieillissement de ses locaux et équipements, au changement des exploitants et du personnel, au recrutement plus ou moins judicieux de travailleurs saisonniers. Ceux-ci sont autant de paramètres qui peuvent modifier radicalement le niveau de sécurité alimentaire.

Dans les critères jugés « insuffisant », il n'a pas été noté de situation présentant un caractère de gravité nécessitant une action coercitive. Les établissements présentant des insuffisances relevées font l'objet d'un suivi attentif pour améliorer leur situation.

La création de commerces alimentaires

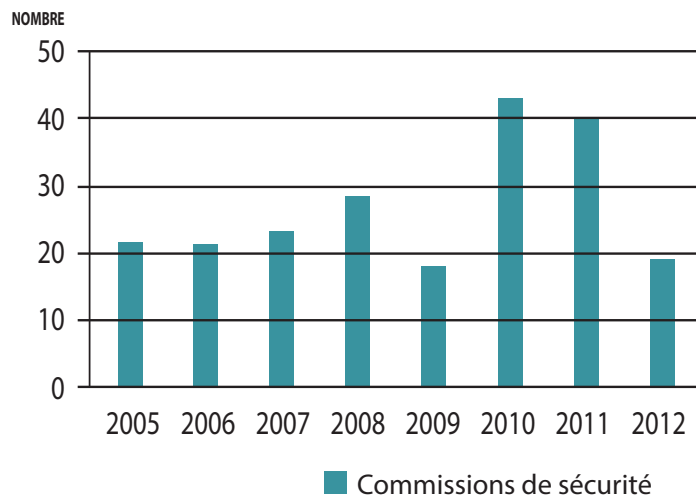
25 demandes de permis de construire, concernant la création de commerces alimentaires ont fait l'objet d'un avis.



Commissions de sécurité

Le Service Intercommunal d'Hygiène et de Santé a participé à des visites de commerces alimentaires ou d'établissements pratiquant la restauration sociale, effectuées dans le cadre de la commission de sécurité de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (COBAS) et de la Sous-Préfecture chargée du Bassin d'Arcachon.

Au total, 25 établissements de ce type ont été visités au cours de 19 commissions de sécurité, dont 12 établissements de restauration sociale, 8 restaurants, 2 marchés couverts, 1 cuisine traiteur, 1 supermarché et 1 fête locale.



LE CONTROLE DES TERRAINS DE CAMPING ET DES CENTRES DE VACANCES



Surveillance sanitaire des terrains de camping

LE CONTROLE DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Conformément à l'article 5 de l'arrêté du 17 juillet 1985, un contrôle de la qualité bactériologique de l'eau délivrée a été effectué dans 34 terrains de camping, afin de vérifier l'efficacité de la purge et du rinçage des réseaux internes d'eau potable. Toutes les analyses, réalisées par Eurofins, ont révélé que les eaux distribuées étaient potables au point de vue bactériologique.

Il a été remis à tous les gestionnaires des campings, une information et copie de l'arrêté ministériel du 1er février 2010, concernant la surveillance des légionelloses dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire.

LE CONTROLE SANITAIRE PENDANT LA SAISON ESTIVALE

14 campings ont fait l'objet d'une visite de contrôle, principalement axée sur les locaux sanitaires et l'assainis-

sement des eaux usées. Aucun manquement majeur n'a été constaté.

Surveillance sanitaire des centres de vacances et camps sous tentes hébergeant des mineurs

12 centres de vacances et camps sous tentes ont été contrôlés.

Les contrôles ont été réalisés dans le cadre de l'Opération Interministérielle Vacances 2012, conjointement avec un inspecteur de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

8 centres d'hébergement en dur ont été visités. Ces établissements font l'objet d'un suivi régulier depuis de longues années. Aucun manquement majeur n'a été constaté. Les observations ont porté principalement sur l'amélioration des procédures de sécurité alimentaire en cuisine et sur la nécessité de créer ou de compléter le registre sanitaire concernant

la gestion du risque de légionellose au niveau des réseaux d'eau chaude sanitaire. Un courrier a été adressé systématiquement à chaque directeur d'établissement, afin de formaliser les observations qui ont été faites lors du contrôle.

4 camps sous tentes ont été contrôlés. Deux étaient organisés dans des conditions sanitaires satisfaisantes, un dans des conditions passables et un dans de mauvaises conditions. Un courrier d'injonction a été adressé aux organisateurs des deux derniers camps précités.



LE TRAITEMENT DES PLAINTES

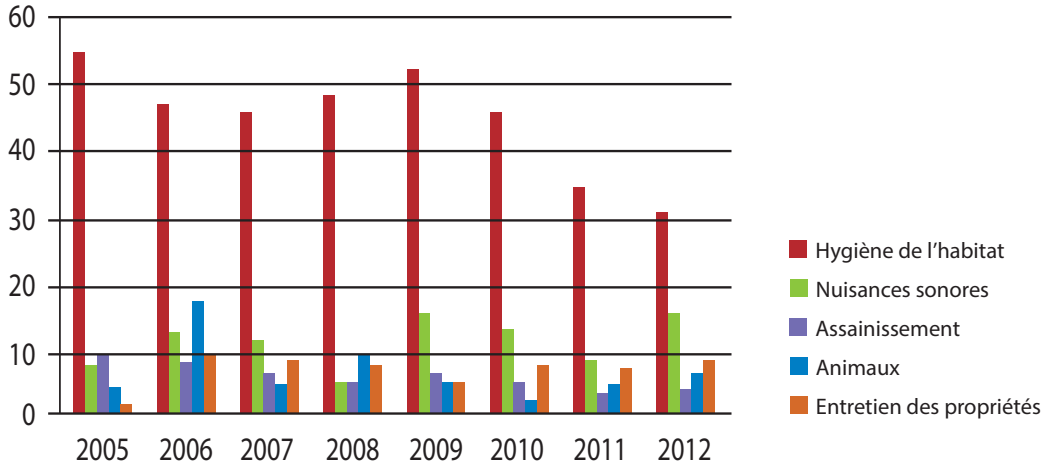
PLAINTES • ANNÉE 2012

COMMUNES	HYGIÈNE DE L'HABITAT	ENTRETIEN DE PROPRIÉTÉ	NUISANCES SONORES	ANIMAUX	ASSAINISSEMENT	DEGATS DES EAUX	NUISANCES OFFENSIVES	STOKAGE DES ORDURES	ALLERGIES	INFRACTION AU RÈGLEMENT DE COPROPRIÉTÉ	DEGRADATIONS	MAI-FACON	TOTAL
ARCACHON	6	1	3	2	0	1	3	0	0	1	1	0	18
LA TESTE DE BUCH	7	0	4	1	1	1	0	1	1	0	0	0	16
GUJAN-MESTRAS	4	0	0	0	3	1	0	0	0	0	0	0	8
LE TEICH	0	2	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	4
BIGANOS	5	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6
AUDENGE	2	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	4
LANTON	3	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	5
ANDERNOS-LES-BAINS	0	2	5	1	0	0	1	0	0	0	0	0	9
ARÈS	3	1	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	6
LÈGE-CAP FERRET	1	2	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6
TOTAL	31	9	16	6	4	5	4	3	1	1	1	1	82

Le bilan des plaintes, de 2005 à 2012, figure dans les graphiques suivants.

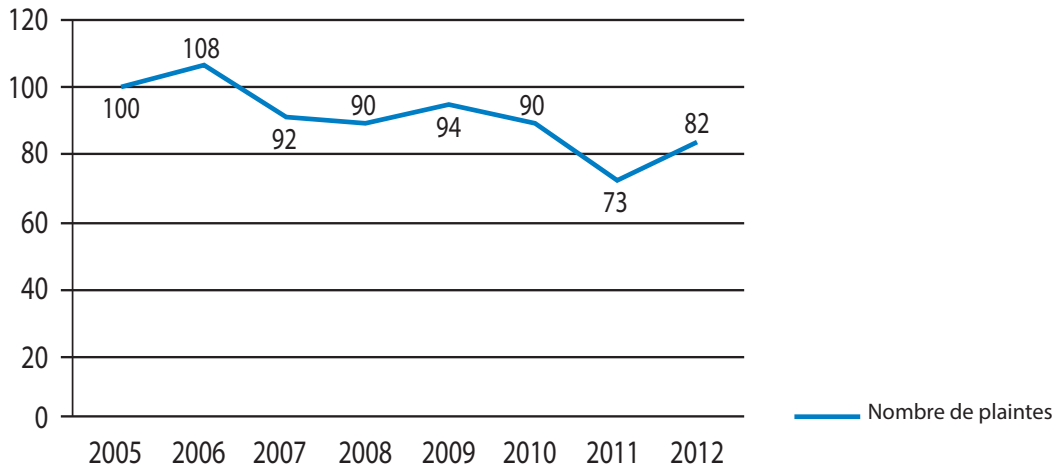
NOMBRE

PLAINTES



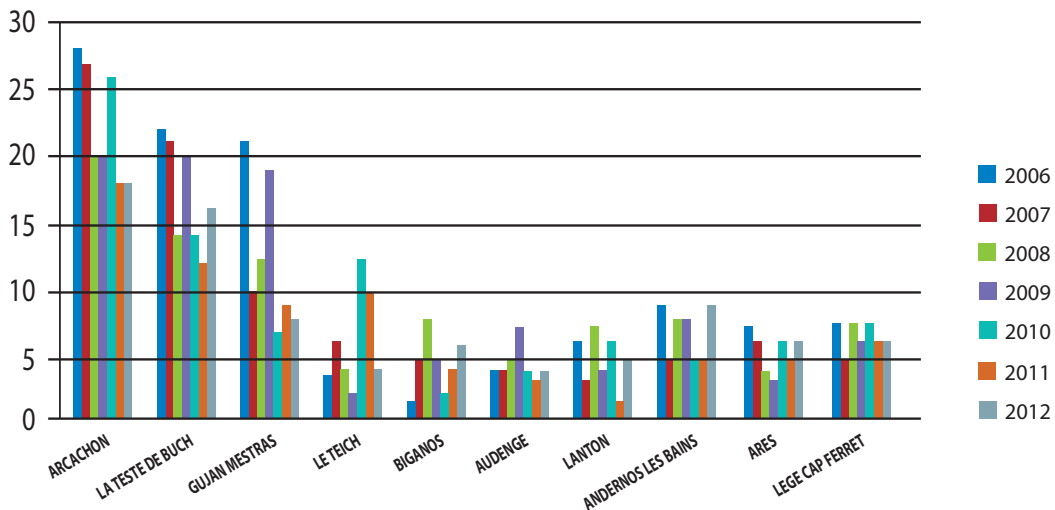
NOMBRE

RECAPITULATIF DU NOMBRE DE PLAINTES



NOMBRE

NOMBRE DE PLAINTES PAR COMMUNES

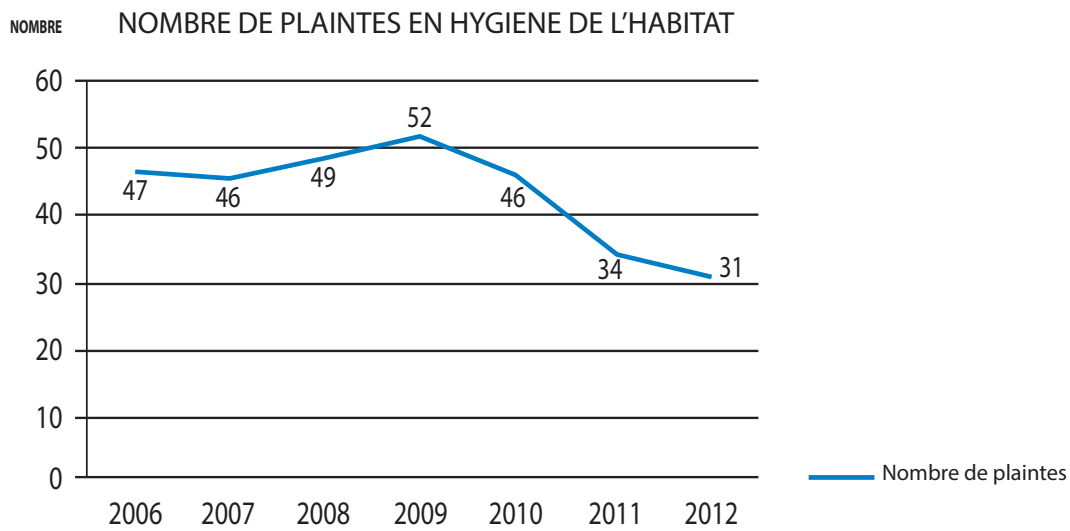
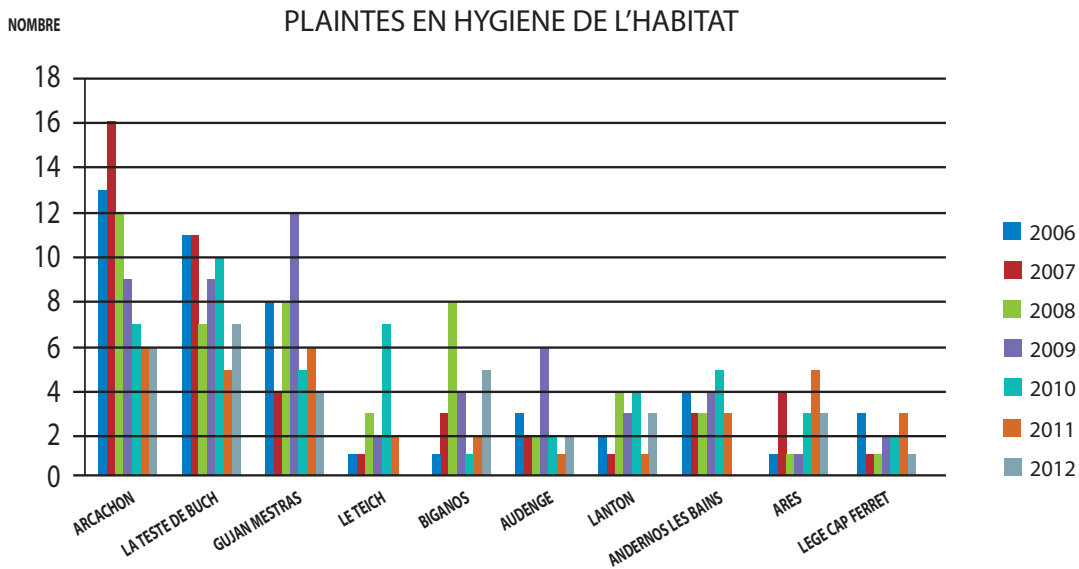




Le nombre de plaintes suit une tendance à la baisse depuis 5 ans sauf en ce qui concerne les nuisances sonores dont le nombre est relativement significatif depuis 2009.

Le bilan des plaintes en hygiène de l'habitat, de 2006 à 2012, figure dans les graphiques suivants et fait apparaître une baisse significative depuis 2009 qui pourrait être liée

à la destruction progressive des logements anciens pour faire place à des projets d'habitation collective.



LA DÉRATISATION – LA DÉMOUSTICATION – LA CAPTURE DE PIGEONS

La dératisation

Sous l'égide du Service d'Hygiène, la société ISS accompagné d'un technicien du service a réalisé **4 campagnes de dératisation**, réparties au cours de l'année.

20 journées ont été nécessaires aux travaux de dératisation des bâtiments communaux et divers lieux publics.



La démoustication

La lutte contre les moustiques est une mission de service public encadrée par la législation et relevant de la compétence des départements avec un finacement bi-partite pour les communes concernées. Un arrêté Préfectoral annuel désigne l'opérateur habilité, l'EID (Etablissement Public Interdépartemental pour la Démoustication du littoral Atlantique) et détermine la zone de lutte contre les moustiques et les modalités d'opération.

Le SIBA participe aux dépenses de démoustication à hauteur de 138 568 €. Le Service d'Hygiène est en contact

Parallèlement, **41 interventions ponctuelles** ont été effectuées par le Service d'Hygiène.

Afin d'améliorer nos pratiques en matière de lutte contre les rongeurs, les dispositions suivantes ont été prises :

- la délivrance des rodenticides se fait uniquement dans les locaux du Service d'Hygiène par le personnel formé à cette tâche. Une traçabilité a été mise en place, afin d'éviter toutes utilisations abusives de ces produits. Une notice de bon usage est délivrée à l'utilisateur.
- les zones de traitement décrites dans le marché en cours sont expertisées par le technicien de la société spécialisée mandatée : en cas d'infestation décelée, les trai-

tements rodenticides sont effectués de façon ponctuelle par la mise en place de produits dans les postes sécurisés.

tements rodenticides sont effectués de façon ponctuelle par la mise en place de produits dans les postes sécurisés.

- les méthodes de lutte des zones potentiellement infestées et difficilement maîtrisables par ce dispositif de postes verrouillés, tel que les enrochements, restent à l'appréciation de nos intervenants quant au choix, ou non, de traitement direct en fonction des risques d'accès du public.
- une réflexion sur la mise en place de postes d'appâtages fixes suivant une cartographie définie est en cours et le Service d'Hygiène cartographie sur le Système Informatique Géographique (SIG) les lieux, dates et nature des traitements.

La capture des pigeons

La régulation du peuplement de pigeons est assuré par la SACPA mandataire du marché public.

La capture se fait par cage ou par filet sur des lieux précis définis en collaboration par le mandataire et le Service d'Hygiène en fonction des plaintes reçues.

Dans le courant de l'année, une expérimentation de gestion écologique a été initiée avec la ville d'Archachon qui a réhabilité un pigeon-

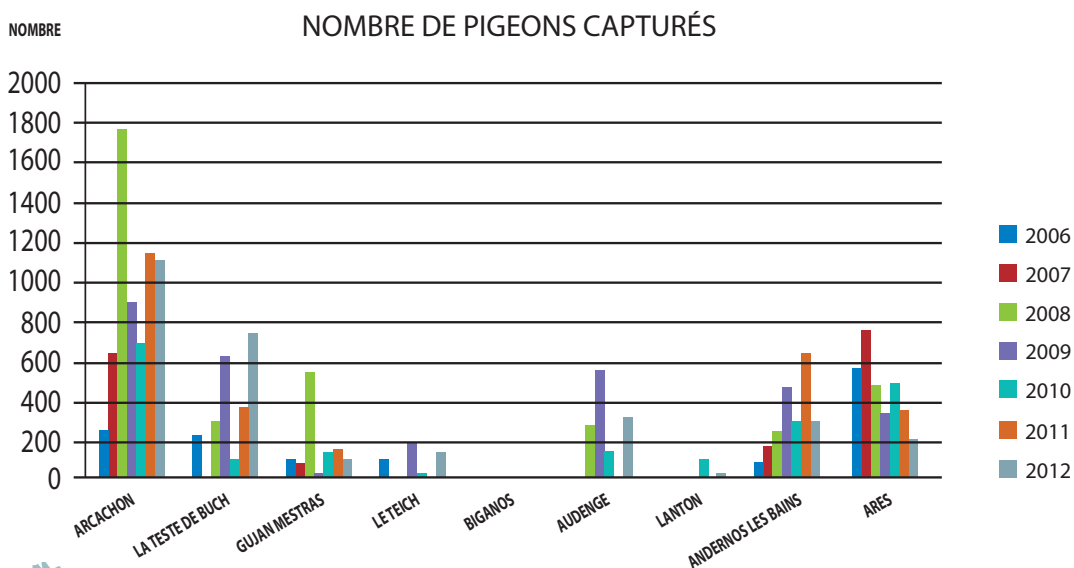
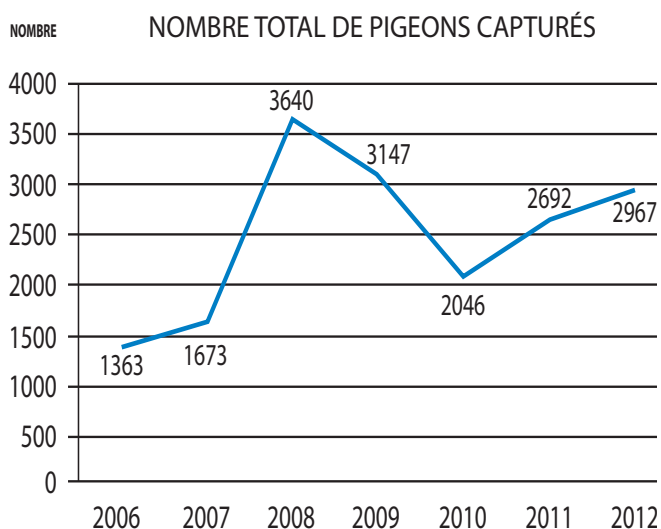
nier existant. Ce pigeonnier permet de réduire la population colombine par la stérilisation des œufs au sein de l'enceinte.

Un bilan sur l'efficacité de cette technique alternative sera réalisé au bout d'une année de fonctionnement pour étendre ce dispositif.

2967 pigeons ont été capturés en 2012 selon la répartition géographique présentée dans le graphe et tableau suivants. Le nombre de pigeons capturés en 2012 est en légère augmentation sans pour autant atteindre les niveaux haut des années 2008 et 2009.

CAPTURES DES PIGEONS • BILAN DE L'ANNÉE 2012

COMMUNES	NOMBRE DE PIGEONS CAPTURÉS
ARCACHON	1 110
LA TESTE DU BUCH	748
GUJAN MESTRAS	95
LE TEICH	144
BIGANOS	7
AUDENGE	329
LANTON	13
ANDERNOS-LES-BAINS	299
ARÈS	222
LÈGE-CAP FERRET	/
TOTAL	2 967



LA SENSIBILISATION À L'USAGE DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

En 2009, le Service d'Hygiène du SIBA a initié un programme d'actions visant à améliorer les pratiques de désherbage des communes riveraines du Bassin d'Arcachon.

Cette formation, assurée par le Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole des Landes, s'est poursuivie en 2010 et 2011.

Le programme a porté sur :

- L'utilisation des produits phytosanitaires en zones non agricoles, conformément aux règlements en vigueur.
- Le bilan des actions d'améliora-

tion des pratiques et des plans de désherbage des communes du SIBA.

- Les nouveautés réglementaires.

En 2012, le Service d'Hygiène a été présent en tant que conseiller auprès des communes du SIBA et également auprès d'autres collectivités voisines telle que la commune de Saint Laurent en Médoc : une demi-journée d'échange a été organisée avec présentation de matériel en collaboration avec le service des espaces verts de la commune de Lège-Cap Ferret.

PARTICIPATION A DIVERSES MISSIONS

Accessibilité au plomb

Selon la date de construction des logements et la présence éventuelle d'enfants, des tests sont effectués au cours des enquêtes en insalubrité. S'ils s'avèrent positifs, ils conduisent à un signalement auprès de l'Agence Régionale de Santé et de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, afin de déclencher une procédure d'urgence visant à protéger la santé d'enfants exposés au plomb. Six dossiers ont été transmis dans ce cadre.

Intoxications au monoxyde de carbone

Le monoxyde de carbone est un gaz incolore, inodore et insipide. Sa présence dans l'air passe donc totalement inaperçue. C'est un gaz très toxique,



qui constitue la première cause de mortalité par toxicité aiguë en France (entre 100 et 300 morts par an).

Sa présence dans un local est toujours liée à une source de combustion.

Le Service d'Hygiène s'inscrit dans le système de surveillance des intoxications au monoxyde de carbone sur le plan national. 2 enquêtes environnementales ont été faites suite à des accidents au monoxyde de carbone.

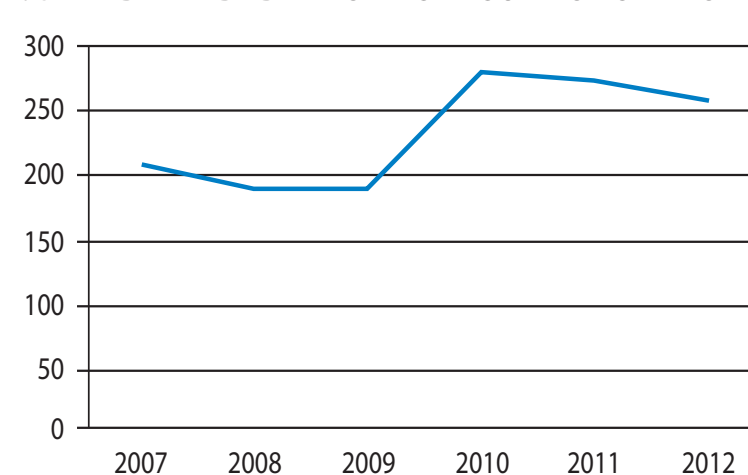
Demandes de renseignements administratifs

Le Service d'Hygiène est régulièrement saisi par des offices

notariaux ou des cabinets de géomètres, dans le cadre de cessions immobilières pour indiquer si l'immeuble vendu est frappé d'insalubrité. A ce titre, le Service d'Hygiène a répondu à 263 demandes au cours de l'année 2012.



DEMANDE D'ATTESTATION POUR LES NOTAIRES





BASSIN D'ARCACHON
SYNDICAT INTERCOMMUNAL

SIBA - Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon
Siège du Syndicat : Villa Vincenette, 16 allée Corrigan, CS 40002 - 33311 ARCACHON Cedex
Tél : 05 57 52 74 74 - Fax : 05 57 52 74 75
Site : www.siba-bassin-arcachon.fr
administration@siba-bassin-arcachon.fr
Portail touristique : www.bassin-arcachon.com